

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT N°3 DU MARDI 02 FÉVRIER 2021

Présents en visioconférence :

Direction : M. Wajnberg, M. Oulhen, Mme Doyhambehere, M. Sansebastian, M. Jublot

Représentants des parents d'élèves: Mmes Cosmao, Vermont, MM. Brancourt, Gay

Représentant des personnels ATOS : M. Perciballi

Représentants des personnels enseignants et d'éducation : MM. Aimé, Loeuillot, Mmes Ducornez, Fontaine, Ruhlmann

Représentants des élèves : M. Pelletier, Mmes Chailloux, Newman

Ambassade : M. Robin, attaché de coopération

Conseillers consulaires : Mme Inuzuka, M. Roussel

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte en visioconférence à 18h05.

Mme Doyhambehere est secrétaire de séance

Mme Ruhlmann est secrétaire de séance adjointe

1. L'ordre du jour est adopté, avec deux points supplémentaires ajoutés :

1. adoption de l'ordre du jour
2. adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 12 novembre 2020
3. point supplémentaire : comptes-rendus du conseil du second degré du 21 janvier 2021 et du conseil d'école du 28 janvier 2021
4. adoption d'une convention avec le lycée St-Exupéry de Mantes-la-Jolie (France) pour l'enseignement de spécialité Cinéma Audiovisuel d'un élève de 1^e
5. validation des ajustements du protocole sanitaire au 12 janvier 2021
6. point d'information sur l'élaboration du projet d'établissement
7. avis concernant la proposition de calendrier scolaire 2021-2022
8. adoption des structures pédagogiques 2021-2022
9. point supplémentaire : réitération du vote de la proposition des représentants des personnels sur la carte des emplois 2021-2022 (*le proviseur, en réponse à une question sur le sens de cet ajout, dit qu'il l'expliquera lors des questions diverses*)
10. questions diverses

16 votants

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 2

2. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 12 novembre 2020

Les modifications demandées par les représentants des personnels du secondaire sont intégrées au procès-verbal : voir documents joints.

Approbation du procès-verbal :

16 votants

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

La représentante des personnels du primaire (liste SNUipp-Tozen) demande un délai plus grand avant la diffusion aux personnels du compte-rendu provisoire, pour que les représentants aient le temps de le relire. Le proviseur répond que la pratique, depuis un an et demi, est qu'il soit rédigé par le secrétaire de séance et le secrétaire adjoint puis diffusé à tous les personnels et, si besoin, amendé avant son adoption lors du CE suivant; il souhaite donc s'en tenir à cette pratique.

Mme Cosmao se connecte à 18h15, le CE compte 17 votants

3. Compte-rendu du conseil du second degré (CSD) du 21 janvier 2021 et du conseil d'école du 28 janvier 2021

CSD : La proviseure adjointe mentionne les points abordés :

- projet de calendrier scolaire 2021-2022 : pas de remarque particulière
- structure pédagogique 2021-2022: pas de remarque
- échanges sur une éventuelle bascule en enseignement à distance : les élèves ont souhaité avoir un temps d'expression sur le sujet de la pandémie, suite à quoi la direction a invité les professeurs principaux à y consacrer un temps de vie de classe ; par ailleurs, les représentants des professeurs ont suggéré de former les élèves de 6^e à GoogleMeet, à toutes fins utiles.

Conseil d'école : le directeur du primaire mentionne les points abordés :

- formulation d'un avis sur le projet de calendrier scolaire 2021-2022
- formulation d'un avis sur la structure pédagogique 2021-2022
- évolution du protocole sanitaire
- avis favorable pour le passage de CP bilingue en CP pré-SI dès la rentrée 2021
- questions diverses : développement durable, fonctionnement de la BCD, fonctionnement du FLSco, existence des délégués, enseignement à distance.

4. Adoption d'une convention avec le lycée St-Exupéry de Mantes-la-Jolie (France) pour l'enseignement de spécialité Cinéma-audiovisuel pour un élève de Première.

La proviseure adjointe précise qu'il s'agit d'une convention passée avec l'établissement d'origine d'un élève de Première qui a rejoint le LFI Tokyo au mois de janvier 2021, et qui retournera dans son établissement d'origine à la fin de l'année scolaire. L'objectif est de lui permettre de poursuivre à distance l'enseignement de la spécialité Cinéma-audiovisuel dispensée par son établissement d'origine, cette spécialité n'étant pas offerte au LFI Tokyo ni proposée par le CNED.

Adoption de la convention:

17 votants	Pour : 17	Abstention : 0	Contre : 0
------------	-----------	----------------	------------

Mme Fontaine se connecte à 18h20, le CE compte 18 votants

5. Validation des ajustements du protocole sanitaire au 12 janvier 2021

Suite à la décision imminente du gouvernement japonais de prolonger l'état d'urgence pour un mois, le proviseur propose, outre la validation de ces mesures, de soumettre à validation leur reconduction.

Le représentant des élèves porte la demande de certains élèves d'avoir des mesures plus strictes que celles prescrites par les autorités japonaises. Le proviseur répond que les mesures adoptées représentent un point d'équilibre entre les préconisations et le fonctionnement du lycée français, mais aussi un point d'équilibre entre les inquiétudes des uns et d'autres positions inverses.

La vice-présidente du CVLC propose d'organiser une réunion d'information pour répondre aux questions des élèves. Une représentante des parents se dit prête à y contribuer, avec d'autres intervenants. Le proviseur retient l'idée et assure que sa mise en œuvre sera étudiée.

vote 1 : validation des ajustements du protocole

18 votants	Pour : 17	Abstention : 1	Contre : 0
------------	-----------	----------------	------------

vote 2 : reconduction de ces mesures pour la durée de l'état d'urgence, jusqu'au 7 mars

18 votants	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0
------------	-----------	----------------	------------

6. Point d'information sur l'élaboration du projet d'établissement

Le proviseur explique l'actualisation de la démarche : l'élaboration du projet ne pourra être finalisée pour le CE de mai, dernier CE de l'année, mais se poursuivra l'année prochaine. L'objectif est désormais de faire valider les grands axes fin mai par le CE.

Des ateliers sont prévus prochainement pour les personnels, les parents vont également en organiser un le 8 février, et un temps sera à prévoir avec les élèves (CVLC, délégués de classe), s'appuyant notamment sur les réponses aux questionnaires de décembre.
Ce sujet ne suscite aucune remarque.

7. Avis concernant le calendrier scolaire 2021-2022

Le proviseur remercie les représentants pour avoir élaboré des propositions.

Deux informations sont portées à la connaissance du CE :

. Le gouvernement japonais annonce le déplacement de la Journée du sport du 11 octobre au 23 juillet, le 11 octobre ne sera donc plus férié. L'information a été transmise aux représentants, en leur demandant s'ils souhaitent reprendre le processus de concertation ou si le CE statuerait : les représentants des parents ont opté pour une résolution au CE, les représentants des personnels n'ont pas répondu.

. L'IEN, au vu des propositions, a préconisé que le calendrier comporte 36 semaines pleines et 5 jours fériés comme les années précédentes, même s'il n'y a pas de circulaire qui le spécifie.

Les personnels du primaire avaient souhaité une 2^e journée de prérentrée le 31 août : l'IEN est d'accord pour différencier 1^{er} et 2nd degré. Le proviseur précise donc que le primaire aura 2 jours de prérentrée consécutifs (31 août et 1^{er} septembre) et le secondaire aura sa prérentrée le 1^{er} septembre.

La représentante du primaire (liste SNUipp Tozen) déplore que ces informations n'aient pas été communiquées plus tôt. Le proviseur explique que la suppression du 11 octobre n'a pas été notifiée à l'établissement mais découverte de façon fortuite par un personnel de l'établissement.

Le débat s'engage : le 11 octobre n'étant plus férié, faut-il 5 ou 6 jours fériés ? les différences entre les deux propositions (A émanant des représentants des parents, B-C émanant des représentants des personnels) sont discutées ; finalement les représentants des parents amendent leur version en ajoutant la journée de prérentrée le 1^{er} septembre, en intégrant le 3 janvier aux vacances de Noël et en décalant d'une semaine les vacances de Toussaint. En effet, le représentant des ATOS fait valoir la difficulté d'une reprise lundi 3 janvier pour la cantine, ainsi que la problématique des familles franco-japonaises.

La seule différence entre les deux réside finalement dans le caractère travaillé ou non du 23 septembre, jour férié au Japon. C'est là-dessus que porte le vote (le proviseur annonce s'abstenir) :

proposition A : 23 septembre férié et travaillé au LFI Tokyo

18 votants	Pour : 5	Abstention : 7	Contre : 6
------------	----------	----------------	------------

proposition B : 23 septembre férié et non-travaillé au LFI Tokyo

18 votants	Pour : 6	Abstention : 7	Contre : 5
------------	----------	----------------	------------

La proposition B est retenue par le Conseil d'établissement.

L'avis ainsi adopté sera transmis à l'IEN qui doit le valider puis au Conseiller culturel puis à l'AEFE.

8. Adoption des structures pédagogiques 2021-2022

voir document

L'avis unanimement favorable du Conseil d'école est transmis par le directeur : la structure du primaire sera inchangée, 34 classes (9 en maternelle, 25 en élémentaire)

Au secondaire, le CSD n'a pas formulé de remarque : une ouverture de classe en 6^e, une ouverture de classe de 3^e (montées de cohortes), soit 26 classes au total (17 au collège, 9 au lycée).

L'adoption de ces structures est mise au vote :

18 votants	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0
------------	-----------	----------------	------------

Ces deux structures sont adoptées à l'unanimité.

9. Questions diverses

Représentants des élèves :

1. *Dans le nouveau protocole sanitaire, nous pouvons lire que nous devons faire des repas silencieux. Cette consigne n'est pas respectée. Beaucoup pensent qu'il s'agit probablement des séparations. Serait-il envisageable de revoir le design de ces séparations avec un changement des matériaux pour qu'on puisse mieux voir à travers ?*

Le proviseur répond qu'il est impossible de contraindre au silence les élèves pendant le repas, mais que cette consigne leur a été signifiée. Quant aux supports, il explique que des supports transparents n'étaient plus disponibles l'été dernier, et que des films transparents auraient été impossibles à installer.

2. *Etant donné la situation actuelle, certains élèves trouvent inacceptable que la propreté des tables « laisse à désirer ». Il serait important pour nous élèves et pour des questions d'hygiène de vérifier que, dans la mesure du possible, les tables soient nettoyées à la fin de chaque journée.*

Le proviseur explique que la société de maintenance et la société de désinfection interviennent, la seconde ayant été renforcée en janvier. Les doléances sont transmises à Xavier Jorge qui les répercute pour améliorer ce qui doit l'être.

Mais il est difficile de nettoyer le jour même des graffitis ou des entailles dans les tables, et il en appelle à la responsabilité des élèves pour laisser des tables en aussi bon état que possible.

Représentants du primaire – liste sans étiquette :

3. *La direction a-t-elle la possibilité d'imposer quelques projets communs à toute l'école ? Nous entendons souvent l'argument de "la liberté pédagogique" pour éviter des projets ou autres mais peut-être pourrions-nous tous nous mettre d'accord sur le fait que la liberté pédagogique n'est pas le droit de faire ce que l'on veut mais bien le droit de transmettre avec les outils que l'on souhaite. Ainsi les projets faisant pleinement partie des apprentissages de nos élèves il semble difficile d'éviter des moments fédérateurs comme la semaine des lycées français dans le monde, la SOP...*

Le proviseur renvoie au cadre réglementaire, avec les deux extraits qu'il lit :

Référentiel de compétences des enseignants, arrêté 2013 : *Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.*

Code de l'éducation, Article L912-1-1 (2005, partie législative donc votée par le Plmt) :

La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection.

Le conseil pédagogique prévu à l'article L. 421-5 ne peut porter atteinte à cette liberté.

Sur cette base, dès lors que le projet d'établissement ne prévoit pas la participation de toutes les classes à des projets communs il n'est pas possible de les imposer.

Il constate que seule une poignée de professeurs participe à ces grandes opérations du réseau AEFE (et pour certaines du ministère de l'Éducation nationale) que sont la Semaine Olympique et Paralympique ou la Semaine des Lycées Français du Monde, même si beaucoup d'actions sont menées par ailleurs.

4. *En tant qu'enseignants dans cette école nous sentons la pression des syndicats sur nous mais également sur la direction, cette pression est-elle en lien avec le départ prématuré du proviseur ? Pouvons-nous faire quelque chose ?*

Le proviseur dit ne pas pouvoir répondre à cette question et demande si quelqu'un veut intervenir: aucune intervention.

5. *Est-ce normal que les représentants syndicaux soient aussi nos représentants des personnels ? Cette double casquette est nouvelle pour moi dans une école de l'étranger ?*

Le proviseur dit qu'à sa connaissance, et sans avoir d'élément de comparaison à l'AEFE, il ne lui paraît pas exister de contre-indication.

Si la confusion porte sur les mails adressés par ces représentants, sans que les destinataires ne sachent si le mail est envoyé à titre syndical ou au titre d'une des instances, le proviseur rappelle qu'il est possible de créer une adresse mail de représentant à l'une des instances.

6. Ma question portée en CRH n'a pu être traitée car pas dans la bonne instance, peut-être est-ce ici la bonne instance. Sinon dans quelle instance est-elle légitime ?

Je sais qu'il est parfois difficile de s'entendre entre adultes et qu'il n'est pas toujours possible de travailler ensemble. Donc je peux comprendre que les deux listes des représentants du primaire ne travaillent pas ensemble. Cependant, il me semble anormal que les hostilités qui peuvent exister soient visibles dans les communications qui nous sont transmises. Deux exemples flagrants (mail du 06/11/2020 à 13h55 intitulé "Conseil d'établissement" et mail du 07/01/2021 intitulé "Protocole et calendrier 2021-22") me semblent inappropriés dans leur tournure. Selon moi, ils auraient dû être écrits de manière beaucoup plus factuelle sans mettre en opposition les listes entre elles. Ces façons d'écrire me semblent même aller à l'encontre de ce que nous essayons d'enseigner à nos élèves... Serait-il possible, à l'avenir, de recevoir des communications neutres ?

Le proviseur n'a pas de réponse à apporter à cette question, mais souhaite que les personnels soient à même de réguler leurs échanges et de les placer sous le signe d'une plus grande sérénité.

Représentants du primaire – liste SNUipp-Tozen :

7. Carte des emplois :

Lors du dernier Comité Technique, le SNUipp-FSU a demandé pourquoi l'agence n'avait pas tenu compte de l'avis du CE relatif à la carte des emplois à Tokyo et n'avait pas présenté ces ouvertures. Le chef de secteur a répondu qu'il n'était pas possible de présenter une autre carte des emplois que celle de l'administration lors d'un CE, même si les représentants des personnels, des parents et des élèves en sont à l'origine, mais qu'il s'agit en ce cas d'une motion. La SNUipp-FSU a rappelé que lorsque la proposition de l'administration est majoritairement rejetée par le CE, les représentants élus peuvent soumettre au vote une contre-proposition, et que si celle-ci est majoritairement adoptée, elle constitue alors l'avis du CE. C'est le sens d'une instance démocratique. Le DRH a confirmé que la lecture des textes par le syndicat était la bonne.

Qu'est-ce qui explique cette situation? Qu'est-ce qui a été transmis à l'AEFE? Pourquoi ces ouvertures n'ont pas été présentées à l'agence?

Le proviseur rappelle brièvement le contexte de la question (fonctionnement du Comité Technique ou CT, lien avec la carte des emplois votée par le CE en novembre).

Qu'est-ce qui explique cette situation? Le proviseur dit ne pas pouvoir l'expliquer, ne siégeant pas en CT.

Qu'est-ce qui a été transmis à l'AEFE? Le proviseur répond avoir transmis à l'AEFE les deux votes du CE, dans les termes figurant au compte-rendu du CE du 12 novembre et qu'il rappelle :

Le proviseur propose donc de voter sur une première carte des emplois, qui est celle proposée par la direction (...)

Cette proposition est rejetée.

Le proviseur invite alors les représentants à soumettre une autre proposition – pour laquelle il annonce s'abstenir. Ils proposent une carte prévoyant une création de support au primaire, une création de support au secondaire selon le classement ci-dessus (1 anglais, 2 sciences physiques, 3 espagnol). et le fléchage du poste gelé vers les SVT. (...) Cette proposition est approuvée.

Pourquoi ces ouvertures n'ont pas été présentées à l'agence? Le proviseur renvoie à sa réponse à la 1^{re} question. Il explique que suite à un échange avec le chef de secteur (avec qui il échange régulièrement à propos des questions concernant l'établissement, notamment autour de la carte des emplois), il a été convenu de proposer au CE la réitération de ce 2^e vote du 12 novembre : ainsi la proposition pourra être transmise au CT.

La représentante du primaire (SNUipp Tozen) demande comment procédera la CCPL si jamais le CT accorde une création de poste de résident. Le proviseur répond n'être pas décisionnaire mais sera en lien avec l'AEFE et l'Ambassade.

La proposition est mise en vote dans les mêmes termes que rappelé ci-dessus, le proviseur maintenant son abstention :

18 votants

Pour : 10

Abstention : 8

Contre : 0

La proposition est à nouveau adoptée, le proviseur annonce qu'il transmettra ce résultat au chef de secteur.

8. Calendrier :

La mise en place d'un deuxième jour de prérentrée est souhaitée par plusieurs d'entre nous, c'est d'ailleurs mon cas. Mais plusieurs collègues ont annoncé avoir déjà pris leurs billets pour la France cet été, incluant une quatorzaine, pour une prérentrée le 1 septembre.

N'est-il pas préférable cette année encore, avec la pandémie, de maintenir un seul jour de prérentrée?

Le proviseur rappelle le risque qu'il y a à prendre des billets avant que ne soit connu le calendrier scolaire. A la question de la représentante du primaire Snuipp-Tozen de savoir si les personnels pourront faire cette prérentrée en visio, le proviseur répond que tous devront être présents le 1er septembre, sous réserve de la situation sanitaire, mais qu'une participation en visio le 31 août pourrait être envisagée.

9. Projet immobilier :

Peut-on avoir un point sur le projet immobilier de l'Ecole numéro 6?

Le proviseur explique : les négociations se poursuivent avec la municipalité, en vue d'une signature au 1^{er} avril ; la commission d'appel d'offres doit prochainement examiner les propositions et statuer le 15 février, son choix étant ensuite validé par le Conseil d'administration du 15 février. La Commission immobilière sera réunie en mars.

En réponse à la représentante du primaire (liste SNUipp Tozen) sur les créations de poste à venir, le proviseur renvoie à la prochaine Assemblée des Conseillers et au Conseil d'administration, le projet de budget incluant ces créations en précisant celles qui relèvent du budget 2021-22 et celles qui relèvent du budget suivant.

Représentants des parents d'élèves :

9. Questions sur les vols

Quelle suite a été donnée aux vols commis durant la période précédente ?

De nouveaux vols ont-ils été signalés ?

Des entretiens avaient eu lieu avec la police. Il n'y a pas eu de nouveau signalement.

La thématique de la sécurité a été intégrée au questionnaire aux élèves: à la question sur le sentiment de sécurité, 10,8% des 274 répondants ont dit ne pas ressentir un sentiment de sécurité ('plutôt non' 8,6%, 'non' 2,2%) ; à la question du respect du règlement intérieur, 58% ont répondu 'ne pas toujours le respecter', et 6,6% le respecter 'de temps en temps'.

Le CVLC a proposé que soit organisé l'an prochain, sur les premières semaines, un travail d'appropriation du règlement intérieur, dans le cadre de l'AP par exemple, pour aller plus loin qu'une lecture rituelle mais pas toujours efficace.

Par ailleurs, le projet de 'boîtes d'oubli' pendant les cours d'EPS, fermées à clef par les professeurs, n'a pas été encore concrétisé.

10. Question sur les comportements des élèves à l'extérieur du lycée

Plusieurs échos (message de l'établissement, conversations entre parents, discussions autour du règlement intérieur) laissent supposer que les mécontentements autour du lycée sont en recrudescence. Y a-t-il eu des plaintes ou remarques du voisinage ? S'agit-il de comportements liés aux COVID et aux respects des mesures sanitaires ? (négligence du port du masque, masques jetés par terre, conversations à voix hautes dans les transports en commun). Quelles sont les actions prévues pour remédier à cela ?

Le proviseur confirme que des plaintes ou remarques sont parfois reçues par le lycée concernant des manques de civilité (y compris le non-port du masque, précise le directeur du primaire). La difficulté d'identifier précisément les élèves concernés, peu nombreux, empêche de prendre des mesures ciblées.

Il précise que le projet d'affiches en français et japonais apposées par le lycée dans les commerces ou parcs du quartier a été évoqué avec un commerçant, qui s'est montré réservé et a renvoyé vers la Mairie de Kita-Ku.

Il conclut sur l'importance d'une coéducation entre lycée et familles, et d'un travail de répétition auquel personne ne doit renoncer.

11. Question sur l'accès aux filières techniques et professionnelles

Une commission pourrait-elle être créée pour accompagner les élèves souhaitant suivre une formation plus professionnelle et sortir de la filière générale ? A Tokyo, ce n'est pour le moment pas proposé créant des situations d'échec pour certains élèves. L'idée de la commission regroupant des enseignants et des parents serait d'étudier la possibilité de proposer une solution à ces élèves à la demande de l'élève, de la famille et ou des enseignants : des professionnels français pourraient les accueillir en alternance à Tokyo, et le cursus scolaire associé pourrait

éventuellement être suivi par correspondance avec l'aide de quelques enseignants. Avez- vous une idée du nombre d'élèves qui seraient intéressés par ce dispositif ? Est-ce un sujet qui interpelle aussi les enseignants ?

Le proviseur dit qu'il n'est pas possible de créer une filière hors du cadre de l'homologation qui lie le lycée à l'Education nationale.

La proviseure adjointe précise : lorsqu'un élève est en situation de grande difficulté, un dialogue s'instaure entre la famille et l'équipe éducative, et il est possible de réaliser des stages de découverte en cours d'année en aménageant l'emploi du temps de l'élève. En cas de retour en France, la possibilité d'une réorientation vers une filière technologique ou professionnelle est expliquée et proposée à la famille. A titre d'exemple, l'année dernière, à l'issue de la classe de Seconde, deux élèves se sont orientés l'un vers la filière technologique et l'autre vers la voie professionnelle en France.

Un représentant des parents d'élèves demande sur quoi déboucheraient ces immersions : la proviseure adjointe explique que les deux situations envisagées n'ont finalement pas abouti, mais l'objectif serait de trouver des centres d'intérêt pour une éventuelle réorientation, et que des aménagements d'emploi du temps pourraient être envisagés dans ce cadre.

12. Question sur les différents niveaux de langue au collège en anglais

Auparavant, un élève repéré comme très bon voire excellent à un niveau était transféré, sous réserve de place, au niveau suivant en cours d'année. Actuellement, aucun changement ne se fait en cours d'année même si l'élève est signalé par le professeur en tout début d'année scolaire.

Pourquoi cette rigidité ?

Comment faire pour que les enseignements en langue restent adaptés et stimulants pour les élèves ?

Plus généralement, pourriez-vous expliquer comment les groupes sont constitués initialement ?

La proviseure adjointe répond qu'un travail a été mené avec l'équipe d'anglais l'année dernière pour faire évoluer le dispositif vers davantage de conformité avec celui de l'Education nationale. Les groupes d'anglais « standard » et « intermédiaire » ont ainsi disparu au profit de groupes de niveaux indifférenciés, et le groupe d'anglais avancé a été remplacé par le groupe d'anglais littérature. Les groupes ont été constitués en fonction des niveaux de l'année précédente pour les élèves de la 5^e à la Terminale. Pour les 6^e, les élèves des groupes anglais littérature sont issus des groupes de CM2 bilingue, P4 ou P3+.

Elle explique que la possibilité de changer de groupe en cours d'année n'est plus permise car elle était devenue trop difficile à gérer et créait de nombreux mécontentements, mais que dans ce nouveau dispositif, les élèves ayant atteint un niveau d'anglais suffisant à la fin de l'année scolaire auront vocation à intégrer l'un des groupes d'anglais littérature l'année scolaire suivante.

13. Question sur l'avenir de la section orientale

Serait-il possible d'avoir des informations sur l'avenir de la section orientale au collège et au lycée ?

La proviseure adjointe répond qu'il n'est pas prévu de la supprimer au collège. Elle n'existe pas au lycée, mais les élèves issus de la section orientale ont la possibilité de poursuivre un enseignement de japonais renforcé au lycée en section internationale japonaise.

Les représentants des parents d'élèves, ainsi que le Conseiller des Français de l'Etranger F. Roussel, déplorent que la section orientale ne soit pas offerte au lycée, car elle constituerait une option alternative pour des élèves ne souhaitant pas s'engager dans la voie très littéraire de l'OIB. Ils rappellent que pendant longtemps, cette offre a été proposée aux élèves en fin de 3^e mais qu'elle n'a finalement jamais été ouverte au lycée faute d'effectif suffisant. La promotion de cette filière était insuffisante selon eux, et ils estiment qu'une réflexion serait souhaitable. Ils posent la question d'un sondage.

Le proviseur explique que la possibilité de s'inscrire en section orientale au lycée n'existait pas lors de sa prise de fonction.

La direction dit son attachement à ne pas assécher le vivier de la SIJ, dont les effectifs sont déjà faibles. Et elle ne compte rien décider sans en avoir discuté avec l'équipe de japonais. Elle rappelle que la concertation s'est menée l'an dernier avec cette équipe pour rendre plus claire la maquette du japonais au secondaire, déjà complexe, et que cette clarification lui a paru plus urgente que la création d'un dispositif supplémentaire. La concertation doit se poursuivre cette année, et le sujet sera abordé.

Il est enfin rappelé que la création prochaine d'une SIJ au primaire permettra d'alimenter un vivier au secondaire à l'avenir.

14. Question sur l'harmonisation des notes du baccalauréat.

Les épreuves du nouveau bac ne pouvant pas avoir lieu en fin d'année, il a été annoncé que les notes seraient dérivées du contrôle continu, avec une "harmonisation bienveillante" entre les classes et les lycées. Quelles sont

les modalités prévues pour le LFI Tokyo ? Y a-t-il eu suffisamment de devoirs sur table faits en cours d'année pour que d'éventuels "accidents" ne prennent pas une part trop prépondérante dans la moyenne ? Certaines épreuves étant nouvelles (oral), comment l'harmonisation avec les autres lycées de la Zone Asie va-t-elle être possible, sans année de référence ?

La proviseure adjointe explique que suite à l'annonce de l'annulation des épreuves communes en novembre, une concertation avec les professeurs a eu lieu pour garantir une harmonisation des pratiques, dans le respect de la liberté pédagogique des enseignants (diversité des types d'évaluations, nombre approximatif d'évaluations...). Cette réflexion se poursuit suite à l'annonce récente de l'annulation des épreuves des enseignements de spécialité au profit du contrôle continu, et un conseil pédagogique sera organisé dans le courant de la prochaine période.

Au niveau de la zone, des précisions sont attendues mais une harmonisation et une péréquation des notes devraient vraisemblablement être opérées comme cela a été le cas pour le Baccalauréat l'année dernière (annulation de toutes les épreuves de Terminale au profit du contrôle continu).

Représentants des personnels du secondaire :

Le proviseur indique que cette question, transmise hors-délai (et de ce fait non communiquée aux membres du CE), recevra une réponse écrite. La voici, à la suite de la question :

"Structures pédagogiques: langues (anglais). Une part importante des remarques des parents (cf projet pédagogique) concerne les langues. En anglais, ces problèmes ont toujours été ignorés depuis des années et la solution ne pourra pas se limiter à la rédaction d'un texte ou d'un document administratif. La complexité des parcours, le nombre d'élèves, l'extrême hétérogénéité des profils, le suivi, leur gestion et leur inscription dans les groupes ne peuvent rentrer dans le cadre d'une coordination classique. A Pékin, Shanghai et Bangkok au moins, les établissements français ont soit créé un poste, soit déchargé un enseignant d'une partie de ses heures de cours (comme pour notre PRIO) avec des tâches spécifiques qui varient selon les établissements: RDV avec parents/élèves individuels, réunions d'informations, coordination classique, séparation (ou pas) du primaire/secondaire, séparation (ou pas) des départements de langues, séparation (ou pas) du tronc commun/SIA (etc.). Les questions d'ordre pédagogique font parties des attributions du CE, aussi:

1- Des changements sont-ils prévus pour l'année prochaine ou nous dirigeons-nous, une fois de plus, vers un statu quo?

2- Les représentants des parents et des élèves ont-ils un avis, des retours ou des propositions sur la question?

3- Quelles solutions (collective ou individuelle) sont proposées par les enseignants du département d'anglais?

4- La direction a-t-elle des solutions ou pistes de solutions?"

1. Le terme de 'statu quo' est à nuancer : suite aux échanges avec l'équipe d'anglais menés tout au long de l'an dernier, le groupe d'anglais 'Anglais littérature' a remplacé le groupe 'Anglais avancé', et le groupe Anglais LV1 a fusionné les anciens groupes standard et intermédiaire. En revanche, le vote proposé et organisé par la direction sur le choix d'un coordonnateur n'a pas permis d'en désigner un-e, et la direction ne compte pas imposer cette fonction à un professeur non volontaire.

2. Sur quoi l'avis des représentants des parents et des élèves serait-il requis : sur les différents groupes de langue ? sur la mise en conformité des maquettes de langues du LFI Tokyo avec les dispositifs de l'Education nationale ? sur l'existence d'un coordonnateur ? sur les critères de changement de groupe ? Le conseil du second degré pourra être saisi de ces questions.

3. Si des professeurs d'anglais ont des propositions qui permettent d'améliorer la cohérence et la fluidité des parcours, sans revenir à des pratiques disparates parfois sources de dissensions, ces propositions sont les bienvenues.

4. La direction ne peut pas définir de solution de façon unilatérale. Elle a réuni l'an dernier à quatre reprises l'équipe d'anglais, avec plusieurs consultations. Certaines avancées ont été possibles, d'autres non.

La piste d'une mission de formateur pour accompagner les réflexions de l'équipe, proposée l'an dernier, avait été accueillie fraîchement et n'a pas été concrétisée.

La concertation n'a pas encore repris cette année pour analyser la situation actuelle ni pour envisager l'année prochaine.

Il faut souligner la diversité des fonctionnements d'équipe de langue au LFI Tokyo (certains avec coordonnateur, d'autres sans).

Au primaire, il a fallu deux ans de concertation pour aboutir à un consensus dans l'évolution de la carte des langues. L'ouverture de la SIA au collège permet d'avoir désormais un dispositif stable au secondaire, et de poursuivre la réflexion sur les autres dispositifs d'anglais et leur articulation entre eux, qui tiennent compte de la singularité d'un lycée français à l'étranger tout en restant ancrée dans le cadre de l'Education nationale (le LFI Tokyo étant homologué).

La séance est levée à 19h50

Tokyo, le 18 janvier 2021

le Proviseur
à

Mesdames et Messieurs les membres de droit,
Mesdames et Messieurs les représentants des personnels,
Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves,
Mesdames et Messieurs les représentants des élèves,
Mesdames et Messieurs les membres siégeant à titre consultatif,

Objet : convocation au Conseil d'établissement n°3 du 2 février 2021

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir participer au Conseil d'établissement qui aura lieu

Mardi 2 février 2021 à 18h

en visioconférence (lien : <https://meet.google.com/wiw-xbcv-eeey?hs=122&authuser=0>)

L'ordre du jour sera le suivant :

1. adoption de l'ordre du jour
2. adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 12 novembre 2020
3. adoption d'une convention avec le lycée St-Exupéry de Mantes-la-Jolie (France) pour l'enseignement de spécialité Cinéma Audiovisuel d'un élève de 1^{er}
4. validation des ajustements du protocole sanitaire au 12 janvier 2021
5. point d'information sur l'élaboration du projet d'établissement
6. avis concernant la proposition de calendrier scolaire 2021-2022
7. adoption des structures pédagogiques 2021-2022
8. questions diverses

Vous voudrez bien me transmettre vos questions diverses **avant vendredi 29 janvier 18h**.

Vous remerciant d'avance de votre participation,
Bien cordialement

Laurent Wajnberg

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LE LYCEE ST-EXUPERY DE MANTES-LA-JOLIE ET LE LYCEE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE TOKYO

CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT DE LA SPECIALITE CINEMA AUDIOVISUEL EN PREMIERE GENERALE

Entre les soussignés

le lycée St-Exupéry de Mantes-la-Jolie, établissement public local d'enseignement, représenté par M , chef d'établissement, dûment habilité, désigné comme établissement d'origine, d'une part,

et

le lycée français international de Tokyo, établissement faisant l'objet d'une convention avec l'AEFE, représenté par M. Laurent Wajnberg, chef d'établissement, dûment habilité, désigné comme établissement d'accueil, d'autre part,

1.1.1 ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir les modalités de la mutualisation de la spécialité cinéma audiovisuel entre le lycée St-Exupéry de Mantes-la-Jolie et le lycée français international de Tokyo.

Elle concerne uniquement l'élève , scolarisé en classe de Première Générale au lycée St-Exupéry de Mantes-la-Jolie du mois de septembre 2020 au mois de décembre 2020, avant son déménagement au Japon et son inscription au lycée français international de Tokyo au mois de janvier 2021. Elle a pour objectif de lui permettre de continuer de suivre l'enseignement de la spécialité cinéma audiovisuel, le lycée français international de Tokyo n'offrant pas cette spécialité aux élèves.

1.1.2 ARTICLE 2 : Modalités de la mutualisation dans le cadre de cette convention

Dans le cadre de la mutualisation, Ishaq GUERROUACHE suit à distance la spécialité cinéma audiovisuel dispensée par son lycée d'origine.

Les cours de la spécialité cinéma audiovisuel ont lieu les jeudis de 8h à 12h, heures françaises, et sont suivis de manière synchrone ou asynchrone par l'élève à Tokyo, depuis son domicile.

Le professeur de la spécialité cinéma audiovisuel enseignant au lycée St-Exupéry dispose d'un accès à Pronote du lycée français de Tokyo, ce qui lui permet de procéder aux contrôles des absences, de compléter le cahier de textes et d'y faire figurer les évaluations de l'élève.

1.1.3 ARTICLE 3 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour la période de janvier à juin 2021.

Relevé de conclusions du Groupe de suivi du 7 janvier 2021

MESURES D'AJUSTEMENT DU PROTOCOLE SANITAIRE

CONFORMÉMENT AUX PRÉCONISATIONS DU TMG REÇUES LE 5 JANVIER 2021

Les propositions ci-dessous déclinent les préconisations reçues hier mardi 5 janvier du TMG (gouvernement régional de Tokyo), conformes aux grandes lignes émises par le MEXT, en lien avec l'ambassade. Ces préconisations ont été spécifiquement adressées mercredi 6 janvier aux écoles internationales. L'objectif des autorités est d'éviter la fermeture des établissements, et pour cela de réduire les situations à risque.

Les éléments en italiques concernent l'application proposée au LFI Tokyo des mesures préconisées, tous les autres éléments émanant du TMG.

Gestes barrière

- Eviter les 3 C, bien se laver les mains, porter un masque (*Closed spaces / Crowded places / Close-contact*)
- Température : réitérer la demande de prise quotidienne de température aux élèves et aux personnels
- Aération des salles toutes les demi-heures (*y compris la salle des professeurs*)
- Désinfection de la classe / mise à disposition d'alcool dans les locaux : *l'équipe de désinfection sera renforcée, et si le réassort des kits est insuffisant il faut en demander à Xavier Jorge (cette désinfection quotidienne des surfaces principales n'est pas un nettoyage en profondeur de la totalité des surfaces visibles ou cachées ; un agent effectuera le samedi un nettoyage plus poussé, l'établissement étant ainsi couvert sur plusieurs samedis).*

Activités pédagogiques suspendues jusqu'au 7 février :

- Activité ou discussion en petit groupe
 - o *Pas de travail en îlot en élémentaire*
 - o *Pour les classes d'élémentaire qui ne fonctionnent pas déjà ainsi, prévoir d'attribuer aux élèves une place fixe pendant la durée de l'état d'urgence*
 - o *Maternelle : pas de changement*
 - o *Secondaire : pas de rapprochement de tables – la disposition des tables est revue pour espacer les tables, en les répartissant sur 5 colonnes au lieu de 6.*
- Chant en cœur
- Cours de cuisine
- Activités d'EPS : tapis, jeux de balle (ballon), arts martiaux
 - o *suspension des activités de foot, judo, aikido, kick-boxing, basket mais aussi les jeux de raquette, d'ultimate*
 - o *fermeture du dojo ; les tapis de la salle de motricité sont enlevés, la salle reste donc accessible*
- Expérience scientifique effectuée par les élèves face à face ou de près
 - o *Terminale : expériences maintenues en vue des épreuves du bac mais avec une prudence maximale (espacer les élèves autant que possible, désinfection des mains et du matériel, etc)*
 - o *autres niveaux : pratique d'expériences en binômes à éviter, au secondaire comme au primaire*
- Activités périscolaires :
 - o *suspension de tous les ateliers ; suspension du transport post-périscolaire (maintien de la garderie, en priorité pour ceux dont les deux parents travaillent – ceux qui le peuvent sont invités à ne pas y laisser leur enfant.*
 - o *suspension des activités de l'Association Sportive*
 - o *suspension des matchs et rencontres sportives (élèves, adultes, autres établissements)*
 - o *suspension des cours de l'école de musique*
- Pas d'événements inter-niveaux
 - o *cours de JLE-découverte au secondaire / latin 1^{re}-terminale : faire un plan de classe*
 - o *Les accompagnateurs d'élèves en situation de handicap continuent à venir (ils pourront recevoir un paquet de lingettes pour renforcer la désinfection des objets qu'ils sont amenés à partager avec ces élèves)*

- *Au secondaire, les élèves seront invités à ne pas rester dans les couloirs pendant les récréations – aucun système coercitif n'étant réalisable.*
- *salles de permanence/d'étude, CDI : ouverture maintenue, mais avec un espacement des élèves et pas de travail en binôme ; liste des présents à établir scrupuleusement*
- *devoirs sur table du lycée : maintenus puisqu'ils concernent un seul niveau jusqu'au 31 janvier*

Repas :

- *A partir du CP, au moment du repas, il faut porter le masque jusqu'au moment de manger. Après il faut le remettre sans tarder.*
 - *Protections renforcées : les séparateurs ont été remis en place sur les tables, espacement des élèves dans la queue du couloir*
- *Il faut éviter que les élèves prennent leurs repas face à face et il ne faut pas parler pendant les repas.*
 - *Salle des commensaux ou salle des professeurs : les personnels sont invités à en faire de même*

Mesures diverses :

- *Les réunions au-delà de 6 personnes se font en visioconférence*
- *L'auditorium continue à accueillir jusqu'à 3 classes mais uniquement d'un même niveau (avec espacement à l'entrée et dans la salle)*
- *Pour les rendez-vous professeurs/familles, la visioconférence est à privilégier. Les RIPP du secondaire se feront en visioconférence ;*
- *Salle des professeurs : les professeurs s'organisent pour aérer la salle 2 minutes toutes les demi-heures, les fenêtres pouvant être fermées ensuite ; pendant les récréations et la plage méridienne l'aération est continue.*
- *Les sorties de classe à pied dans le quartier sont autorisées ; les sorties avec transport en bus sont suspendues. La venue d'intervenants extérieurs sera à étudier au cas par cas.*
- *Les cours de langue des personnels sont possibles en présentiel jusqu'à 6 personnes, à faire en visioconférence au-delà.*
- *Un rappel des mesures qui les concernent sera adressé aux élèves.*

Préparer les cours en ligne pour anticiper des situations d'infection :

- *à aborder en Conseil des maîtres et en Conseil pédagogique*
- *pour rappel, une éventuelle fermeture partielle ou totale ne se ferait que sur demande du centre de santé, ou en cas de fermeture des écoles de Tokyo, et en concertation étroite avec l'ambassade.*

Mise en œuvre à partir de mardi 12 janvier (à partir de samedi 9 pour le périscolaire)

STRUCTURES PÉDAGOGIQUES 2021-2022

SECONDAIRE

6^e : 5 divisions
(ouverture d'1 division)

2^{nde} : 3 divisions

5^e : 4 divisions

1^e : 3 divisions

4^e : 4 divisions

Term : 3 divisions

3^e : 4 divisions
(ouverture d'1 division)

Total collège : 17 divisions

Total lycée : 9 divisions

Total secondaire : 26 divisions

PRIMAIRE

Petite section : 2 divisions

CP : 5 divisions

Moyenne section : 3 divisions

CE1 : 5 divisions

Grande section : 4 divisions

CE2 : 5 divisions

CM1 : 5 divisions

CM2 : 5 divisions

Total maternelle : 9 divisions

**Total élémentaire :
25 divisions**

Total primaire : 34 divisions

CALENDRIER SCOLAIRE
2021-2022 (rythme nord)

Proposition A

LFI Tokyo

Heures d'enseignement dispensées à tous
les élèves :

août-21			septembre-21			octobre-21			novembre-21			décembre-21			janvier-22			février-22			mars-22			avril-22			mai-22			juin-22			juillet-22		
di	1		me	1	1	ve	1	1	lu	1	1	me	1	1	sa	1	Nouvel an	ma	1	1	ma	1		ve	1	1	di	1		me	1	1	ve	1	1
lu	2		je	2	1	sa	2		ma	2	1	je	2	1	di	2		me	2	1	me	2		sa	2		lu	2		je	2	1	sa	2	
ma	3		ve	3	1	di	3		me	3	1	ve	3	1	lu	3	1	je	3	1	je	3		di	3		ma	3	Constitution	ve	3	1	di	3	
me	4		sa	4		lu	4	1	je	4	1	sa	4		ma	4	1	ve	4	1	ve	4		lu	4	1	me	4	Vert	sa	4		lu	4	
je	5		di	5		ma	5	1	ve	5	1	di	5		me	5	1	sa	5		sa	5		ma	5	1	je	5	Enfant	di	5		ma	5	
ve	6		lu	6	1	me	6	1	sa	6		lu	6	1	je	6	1	di	6		di	6		me	6	1	ve	6		lu	6	1	me	6	
sa	7		ma	7	1	je	7	1	di	7		ma	7	1	ve	7	1	lu	7	1	lu	7	1	je	7	1	sa	7		ma	7	1	je	7	
di	8		me	8	1	ve	8	1	lu	8	1	me	8	1	sa	8		ma	8	1	ma	8	1	ve	8	1	di	8		me	8	1	ve	8	
lu	9		je	9	1	sa	9		ma	9	1	je	9	1	di	9		me	9	1	me	9	1	sa	9		lu	9	1	je	9	1	sa	9	
ma	10		ve	10	1	di	10		me	10	1	ve	10	1	lu	10	1	je	10	1	je	10	1	di	10		ma	10	1	ve	10	1	di	10	
me	11	Montagne	sa	11		lu	11	1	je	11	1	sa	11		ma	11	1	ve	11	1	ve	11	1	lu	11	1	me	11	1	sa	11		lu	11	
je	12		di	12		ma	12	1	ve	12	1	di	12		me	12	1	sa	12		sa	12		ma	12	1	je	12	1	di	12		ma	12	
ve	13		lu	13	1	me	13	1	sa	13		lu	13	1	je	13	1	di	13		di	13		me	13	1	ve	13	1	lu	13	1	me	13	
sa	14		ma	14	1	je	14	1	di	14		ma	14	1	ve	14	1	lu	14	1	lu	14	1	je	14	1	sa	14		ma	14	1	je	14	
di	15		me	15	1	ve	15	1	lu	15	1	me	15	1	sa	15		ma	15	1	ma	15	1	ve	15	1	di	15		me	15	1	ve	15	
lu	16		je	16	1	sa	16		ma	16	1	je	16	1	di	16		me	16	1	me	16	1	sa	16		lu	16	1	je	16	1	sa	16	
ma	17		ve	17	1	di	17		me	17	1	ve	17	1	lu	17	1	je	17	1	je	17	1	di	17		ma	17	1	ve	17	1	di	17	
me	18		sa	18		lu	18		je	18	1	sa	18		ma	18	1	ve	18	1	ve	18	1	lu	18	1	me	18	1	sa	18		lu	18	Mer
je	19		di	19		ma	19		ve	19	1	di	19		me	19	1	sa	19		sa	19		ma	19	1	je	19	1	di	19		ma	19	
ve	20		lu	20	1	me	20		sa	20		lu	20		je	20	1	di	20		di	20		me	20	1	ve	20	1	lu	20	1	me	20	
sa	21		ma	21	1	je	21		di	21		ma	21		ve	21	1	lu	21		lu	21	1	je	21	1	sa	21		ma	21	1	je	21	
di	22		me	22	1	ve	22		lu	22	1	me	22		sa	22		ma	22		ma	22	1	ve	22	1	di	22		me	22	1	ve	22	
lu	23		je	23	1	sa	23		ma	23	1	je	23		di	23		me	23	Empereur	me	23	1	sa	23		lu	23	1	je	23	1	sa	23	
ma	24		ve	24	1	di	24		me	24	1	ve	24		lu	24	1	je	24		je	24	1	di	24		ma	24	1	ve	24	1	di	24	
me	25		sa	25		lu	25		je	25	1	sa	25		ma	25	1	ve	25		ve	25	1	lu	25		me	25	1	sa	25		lu	25	
je	26		di	26		ma	26		ve	26	1	di	26		me	26	1	sa	26		sa	26		ma	26		je	26	1	di	26		ma	26	
ve	27		lu	27	1	me	27		sa	27		lu	27		je	27	1	di	27		di	27		me	27		ve	27	1	lu	27	1	me	27	
sa	28		ma	28	1	je	28		di	28		ma	28		ve	28	1	lu	28		lu	28	1	je	28		sa	28		ma	28	1	je	28	
di	29		me	29	1	ve	29		lu	29	1	me	29		sa	29					ma	29	1	ve	29	Showa	di	29		me	29	1	ve	29	
lu	30		je	30	1	sa	30		ma	30	1	je	30		di	30					me	30	1	sa	30		lu	30	1	je	30	1	sa	30	
ma	31					di	31					ve	31		lu	31					je	31	1				ma	31	1				di	31	

heures	0	heures	112,2	heures	56,1	heures	112,2	heures	66,3	heures	102	heures	71,4	heures	96,9	heures	81,6	heures	86,7	heures	112,2	heures	5,1
jours	0	jours	22	jours	11	jours	22	jours	13	jours	20	jours	14	jours	19	jours	16	jours	17	jours	22	jours	1

nombre total d'heures de classe sur l'année :	902,7
nombre total de jours de classe sur l'année :	177

Week-end
 Vacances
 5 Jours fériés (JF) comptabilisé mais non travaillé
 3 Jours fériés travaillés (JFT) comptabilisé, travaillé

contraintes
 minimum 864h
 maximum 918h
 1 jour =5.1h
 rentrée au plus tôt le 1er septembre

jours fériés chômés : 6
 jours fériés travaillés : 2

CALENDRIER SCOLAIRE
2021-2022 (rythme nord)

Proposition B (équivalente à la proposition C)

LFI Tokyo

Heures d'enseignement dispensées à tous
les élèves :

août-21			septembre-21			octobre-21			novembre-21			décembre-21			janvier-22			février-22			mars-22			avril-22			mai-22			juin-22			juillet-22		
di	1		me	1	Pré rentrée	ve	1	1	lu	1		me	1	1	sa	1	Nouvel an	ma	1	1	ma	1		ve	1	1	di	1		me	1	1	ve	1	1
lu	2		je	2	1	sa	2		ma	2		je	2	1	di	2		me	2	1	me	2		sa	2		lu	2		je	2	1	sa	2	
ma	3		ve	3	1	di	3		me	3	Culture	ve	3	1	lu	3		je	3	1	je	3		di	3		ma	3	Constitution	ve	3	1	di	3	
me	4		sa	4		lu	4	1	je	4		sa	4		ma	4	1	ve	4	1	ve	4		lu	4	1	me	4	Vert	sa	4		lu	4	
je	5		di	5		ma	5	1	ve	5		di	5		me	5	1	sa	5		sa	5		ma	5	1	je	5	Enfant	di	5		ma	5	
ve	6		lu	6	1	me	6	1	sa	6		lu	6	1	je	6	1	di	6		di	6		me	6	1	ve	6		lu	6	1	me	6	
sa	7		ma	7	1	je	7	1	di	7		ma	7	1	ve	7	1	lu	7	1	lu	7	1	je	7	1	sa	7		ma	7	1	je	7	
di	8		me	8	1	ve	8	1	lu	8	1	me	8	1	sa	8		ma	8	1	ma	8	1	ve	8	1	di	8		me	8	1	ve	8	
lu	9		je	9	1	sa	9		ma	9	1	je	9	1	di	9		me	9	1	me	9	1	sa	9		lu	9	1	je	9	1	sa	9	
ma	10		ve	10	1	di	10		me	10	1	ve	10	1	lu	10	1	je	10	1	je	10	1	di	10		ma	10	1	ve	10	1	di	10	
me	11	Montagne	sa	11		lu	11	1	je	11	1	sa	11		ma	11	1	ve	11	1	ve	11	1	lu	11	1	me	11	1	sa	11		lu	11	
je	12		di	12		ma	12	1	ve	12	1	di	12		me	12	1	sa	12		sa	12		ma	12	1	je	12	1	di	12		ma	12	
ve	13		lu	13	1	me	13	1	sa	13		lu	13	1	je	13	1	di	13		di	13		me	13	1	ve	13	1	lu	13	1	me	13	
sa	14		ma	14	1	je	14	1	di	14		ma	14	1	ve	14	1	lu	14	1	lu	14	1	je	14	1	sa	14		ma	14	1	je	14	
di	15		me	15	1	ve	15	1	lu	15	1	me	15	1	sa	15		ma	15	1	ma	15	1	ve	15	1	di	15		me	15	1	ve	15	
lu	16		je	16	1	sa	16		ma	16	1	je	16	1	di	16		me	16	1	me	16	1	sa	16		lu	16	1	je	16	1	sa	16	
ma	17		ve	17	1	di	17		me	17	1	ve	17	1	lu	17	1	je	17	1	je	17	1	di	17		ma	17	1	ve	17	1	di	17	
me	18		sa	18		lu	18	1	je	18	1	sa	18		ma	18	1	ve	18	1	ve	18	1	lu	18	1	me	18	1	sa	18		lu	18	Mer
je	19		di	19		ma	19	1	ve	19	1	di	19		me	19	1	sa	19		sa	19		ma	19	1	je	19	1	di	19		ma	19	
ve	20		lu	20	1	me	20	1	sa	20		lu	20		je	20	1	di	20		di	20		me	20	1	ve	20	1	lu	20	1	me	20	
sa	21		ma	21	1	je	21	1	di	21		ma	21		ve	21	1	lu	21		lu	21	1	je	21	1	sa	21		ma	21	1	je	21	
di	22		me	22	1	ve	22	1	lu	22	1	me	22		sa	22		ma	22		ma	22	1	ve	22	1	di	22		me	22	1	ve	22	
lu	23		je	23	1	sa	23		ma	23	1	je	23		di	23		me	23	Empereur	me	23	1	sa	23		lu	23	1	je	23	1	sa	23	
ma	24		ve	24	1	di	24		me	24	1	ve	24		lu	24	1	je	24		je	24	1	di	24		ma	24	1	ve	24	1	di	24	
me	25		sa	25		lu	25		je	25	1	sa	25		ma	25	1	ve	25		ve	25	1	lu	25		me	25	1	sa	25		lu	25	
je	26		di	26		ma	26		ve	26	1	di	26		me	26	1	sa	26		sa	26		ma	26		je	26	1	di	26		ma	26	
ve	27		lu	27	1	me	27		sa	27		lu	27		je	27	1	di	27		di	27		me	27		ve	27	1	lu	27	1	me	27	
sa	28		ma	28	1	je	28		di	28		ma	28		ve	28	1	lu	28		lu	28	1	je	28		sa	28		ma	28	1	je	28	
di	29		me	29	1	ve	29		lu	29	1	me	29		sa	29					ma	29	1	ve	29	1	di	29		me	29	1	ve	29	
lu	30		je	30	1	sa	30		ma	30	1	je	30		di	30					me	30	1	sa	30		lu	30	1	je	30	1	sa	30	
ma	31					di	31					ve	31		lu	31	1				je	31	1				ma	31	1				di	31	

heures	0	heures	107,1	heures	81,6	heures	86,7	heures	66,3	heures	102	heures	71,4	heures	96,9	heures	81,6	heures	86,7	heures	112,2	heures	5,1
jours	0	jours	21	jours	16	jours	17	jours	13	jours	20	jours	14	jours	19	jours	16	jours	17	jours	22	jours	1

Equinoxe

Sport, Travail

nombre total d'heures de classe sur l'année :		897,6
nombre total de jours de classe sur l'année :		176

jours fériés chômés : 6

jours fériés travaillés : 1

	Week-end
	Vacances

5 Jours fériés (JF)
3 Jours fériés travaillés (JFT)

comptabilisé mais non travaillé
comptabilisé, travaillé

contraintes

minimum 864h

maximum 918h

1 jour = 5.1h

rentrée au plus tôt le 1er septembre

cette année on a 5 JF et 1 JFT

CALENDRIER SCOLAIRE
2021-2022 (rythme nord)

Proposition C (équivalente à la proposition B)

LFI Tokyo

Heures d'enseignement dispensées à tous
les élèves :

août-21			septembre-21			octobre-21			novembre-21			décembre-21			janvier-22			février-22			mars-22			avril-22			mai-22			juin-22			juillet-22		
di	1		me	1	Pré rentrée	ve	1	1	lu	1		me	1	1	sa	1	Nouvel an	ma	1	1	ma	1		ve	1	1	di	1		me	1	1	ve	1	1
lu	2		je	2	1	sa	2		ma	2		je	2	1	di	2		me	2	1	me	2		sa	2		lu	2		je	2	1	sa	2	
ma	3		ve	3	1	di	3		me	3	Culture	ve	3	1	lu	3		je	3	1	je	3		di	3		ma	3	Constitution	ve	3	1	di	3	
me	4		sa	4		lu	4	1	je	4		sa	4		ma	4	1	ve	4	1	ve	4		lu	4	1	me	4	Vert	sa	4		lu	4	
je	5		di	5		ma	5	1	ve	5		di	5		me	5	1	sa	5		sa	5		ma	5	1	je	5	Enfant	di	5		ma	5	
ve	6		lu	6	1	me	6	1	sa	6		lu	6	1	je	6	1	di	6		di	6		me	6	1	ve	6		lu	6	1	me	6	
sa	7		ma	7	1	je	7	1	di	7		ma	7	1	ve	7	1	lu	7	1	lu	7	1	je	7	1	sa	7		ma	7	1	je	7	
di	8		me	8	1	ve	8	1	lu	8	1	me	8	1	sa	8		ma	8	1	ma	8	1	ve	8	1	di	8		me	8	1	ve	8	
lu	9		je	9	1	sa	9		ma	9	1	je	9	1	di	9		me	9	1	me	9	1	sa	9		lu	9	1	je	9	1	sa	9	
ma	10		ve	10	1	di	10		me	10	1	ve	10	1	lu	10	1	je	10	1	je	10	1	di	10		ma	10	1	ve	10	1	di	10	
me	11	Montagne	sa	11		lu	11	1	je	11	1	sa	11		ma	11	1	ve	11	1	ve	11	1	lu	11	1	me	11	1	sa	11		lu	11	
je	12		di	12		ma	12	1	ve	12	1	di	12		me	12	1	sa	12		sa	12		ma	12	1	je	12	1	di	12		ma	12	
ve	13		lu	13	1	me	13	1	sa	13		lu	13	1	je	13	1	di	13		di	13		me	13	1	ve	13	1	lu	13	1	me	13	
sa	14		ma	14	1	je	14	1	di	14		ma	14	1	ve	14	1	lu	14	1	lu	14	1	je	14	1	sa	14		ma	14	1	je	14	
di	15		me	15	1	ve	15	1	lu	15	1	me	15	1	sa	15		ma	15	1	ma	15	1	ve	15	1	di	15		me	15	1	ve	15	
lu	16		je	16	1	sa	16		ma	16	1	je	16	1	di	16		me	16	1	me	16	1	sa	16		lu	16	1	je	16	1	sa	16	
ma	17		ve	17	1	di	17		me	17	1	ve	17	1	lu	17	1	je	17	1	je	17	1	di	17		ma	17	1	ve	17	1	di	17	
me	18		sa	18		lu	18	1	je	18	1	sa	18		ma	18	1	ve	18	1	ve	18	1	lu	18	1	me	18	1	sa	18		lu	18	Mer
je	19		di	19		ma	19	1	ve	19	1	di	19		me	19	1	sa	19		sa	19		ma	19	1	je	19	1	di	19		ma	19	
ve	20		lu	20	1	me	20	1	sa	20		lu	20		je	20	1	di	20		di	20		me	20	1	ve	20	1	lu	20	1	me	20	
sa	21		ma	21	1	je	21	1	di	21		ma	21		ve	21	1	lu	21		lu	21	1	je	21	1	sa	21		ma	21	1	je	21	
di	22		me	22	1	ve	22	1	lu	22	1	me	22		sa	22		ma	22		ma	22	1	ve	22	1	di	22		me	22	1	ve	22	
lu	23		je	23	1	sa	23		ma	23	1	je	23		di	23		me	23	Empereur	me	23	1	sa	23		lu	23	1	je	23	1	sa	23	
ma	24		ve	24	1	di	24		me	24	1	ve	24		lu	24	1	je	24		je	24	1	di	24		ma	24	1	ve	24	1	di	24	
me	25		sa	25		lu	25		je	25	1	sa	25		ma	25	1	ve	25		ve	25	1	lu	25		me	25	1	sa	25		lu	25	
je	26		di	26		ma	26		ve	26	1	di	26		me	26	1	sa	26		sa	26		ma	26		je	26	1	di	26		ma	26	
ve	27		lu	27	1	me	27		sa	27		lu	27		je	27	1	di	27		di	27		me	27		ve	27	1	lu	27	1	me	27	
sa	28		ma	28	1	je	28		di	28		ma	28		ve	28	1	lu	28		lu	28	1	je	28		sa	28		ma	28	1	je	28	
di	29		me	29	1	ve	29		lu	29	1	me	29		sa	29					ma	29	1	ve	29	1	di	29		me	29	1	ve	29	
lu	30		je	30	1	sa	30		ma	30	1	je	30		di	30					me	30	1	sa	30		lu	30	1	je	30	1	sa	30	
ma	31					di	31					ve	31		lu	31	1				je	31	1				ma	31	1				di	31	

heures	0	heures	107,1	heures	81,6	heures	86,7	heures	66,3	heures	102	heures	71,4	heures	96,9	heures	81,6	heures	86,7	heures	112,2	heures	5,1
jours	0	jours	21	jours	16	jours	17	jours	13	jours	20	jours	14	jours	19	jours	16	jours	17	jours	22	jours	1

Equinoxe

Sport, Travail

nombre total d'heures de classe sur l'année :		897,6
nombre total de jours de classe sur l'année :		176

jours fériés chômés : 6

jours fériés travaillés : 1

	Week-end
	Vacances

5 Jours fériés (JF) comptabilisé mais non travaillé
3 Jours fériés travaillés (JFT) comptabilisé, travaillé

contraintes

minimum 864h

maximum 918h

1 jour = 5.1h

rentrée au plus tôt le 1er septembre

cette année on a 5 JF et 1 JFT

Compte-rendu du Conseil d'établissement n°2 du jeudi 12 novembre 2020

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte en visioconférence à 18h05.

M. Doyhambehere est secrétaire de séance

V. Aimé est secrétaire adjoint

Les deux représentantes du primaire donnent leur accord pour que, dans le compte-rendu, elles soient désignées comme 'la représentante de la liste SNUipp Tozen' et 'la représentante de la liste sans étiquette'.

1.1. Adoption de l'ordre du jour

Pour information, le proviseur fait un point sur les effectifs d'élèves :

23 élèves sont arrivés au primaire depuis septembre, et 15 arriveront dans les prochaines semaines.

20 élèves sont arrivés au secondaire depuis septembre, et 15 arriveront dans les prochaines semaines.

La baisse d'effectifs constatée à la rentrée est donc en passe d'être effacée, ce qui est une bonne nouvelle pour l'établissement même si ces arrivées perlées peuvent être difficiles à gérer pour les professeurs.

Un point supplémentaire a été ajouté (avec envoi par mail le 6 novembre) portant sur la validation des conclusions du groupe de suivi du protocole sanitaire.

La représentante de la liste SNUipp Tozen demande que la carte des emplois du primaire soit rediscutée : le proviseur répond que c'est prévu.

17 votants Abst : 0 Contre : 0 Pour : 17

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

M. Gay, représentant des parents, se connecte à ce moment-là : le CE compte désormais 18 votants.

1.2. Adoption du PV du CE du 1^{er} octobre 2020

La représentante de la liste SNUipp Tozen demande que soit ajouté un erratum sur la carte des emplois du primaire, qui mentionnait à tort le départ en retraite de 2 professeurs des écoles. Le proviseur propose d'insérer la mention : 'Ce point sera de nouveau abordé dans le CE du 12 novembre 2020, suite à des informations différentes de ce qui a été annoncé.'

18 votants Abst : 0 Contre : 0 Pour : 18

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1.3. Adoption du règlement intérieur du Conseil d'établissement

La proposition d'ajout concernant les modalités de réunion du CE cette année fait l'objet de discussions : un représentant du secondaire souhaite que la formulation soit plus souple. La représentante de la liste SNUipp Tozen juge dommageable que l'on ne puisse pas se retrouver en présentiel, alors qu'on peut aller à l'ambassade pour une réunion. Un représentant du secondaire appelle à distinguer le CE des autres réunions : au vu de son importance, si les conditions sanitaires le permettent un retour en présentiel serait une bonne chose.

Pour les représentants des parents, au vu des expériences de l'an dernier le CE peut se tenir en visioconférence sans dommage majeur ; l'idéal serait de pouvoir se retrouver, mais l'évolution des chiffres n'est pas encourageante et la visioconférence est donc un moindre mal ; dans le contexte actuel, ce retour en présentiel ne leur paraît pas à l'ordre du jour.

La Conseillère consulaire E. Inuzuka évoque la solution hybride appliquée au LFI Kyoto. La représentante de la liste sans étiquette au primaire juge ce mode hybride plus compliqué à gérer, d'après les retours. Le Conseiller consulaire F. Roussel admet que nous sommes tous débutants dans ce mode mais que ce serait une bonne idée de gagner en performance.

En conclusion, le proviseur propose une nouvelle formulation, qui est retenue (voir point du règlement du règlement intérieur du conseil d'établissement en fin de compte rendu). Pour le prochain CE, il propose de viser un mode hybride si les conditions le permettent. Un représentant du secondaire demande sur quoi il fondera sa décision. Il propose de consulter par mail les membres du CE avant l'envoi de la convocation.

18 votants Abst : 0 Contre : 1 Pour : 17

Le compte-rendu est adopté.

2. Installation des commissions relevant du Conseil d'établissement

Voir tableau joint

La désignation des représentants des personnels est à compléter pour le Conseil du Second Degré et pour le Conseil de discipline, uniquement pour le Conseil du Second Degré s'agissant des représentants des parents d'élèves.

Voir tableaux en annexe

3. Projet immobilier

Le directeur du primaire rappelle la démarche de concertation et de consultation qui a été suivie : quatre scénarios ont été proposés pour l'installation de classes du primaire dans la future annexe. Après discussion en conseil des maîtres, l'un de ces scénarios a été écarté. Lors du Conseil des maîtres suivant, le 4 novembre, aucune remarque n'a été faite. Une consultation des professeurs du primaire a fait émerger comme choix majoritaire le déménagement des classes de CE2, CM1 et CM2. Le Conseil d'école réuni le 10 novembre a émis un avis unanime proposant ce même choix.

Aucune intervention n'ayant lieu, la proposition de déménager vers l'annexe les classes de CE2, CM1 et CM2 est soumise à l'approbation du CE :

18 votants Abst : 0 Contre : 0 Pour : 18

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

4. Carte des emplois

Le proviseur explique que suite au précédent Conseil d'établissement (CE), il a questionné le professeur d'EPS qui a répondu qu'il ne prendrait pas sa retraite cette année. Au primaire, il a questionné les deux professeurs des écoles concernées qui lui ont répondu qu'elles ne prendraient pas leur retraite cette année. Dans ces conditions, le sujet est de nouveau mis à l'ordre du jour du CE.

Le proviseur rappelle les différences de statuts entre professeurs résidents, non résidents (donc en contrat local), et titulaires non résidents.

Au secondaire, la direction a pris en compte la répartition des supports de résidents par discipline : les disciplines scientifiques étaient moins bien dotées que les autres disciplines comptant des professeurs TNR (Titulaires Non Résidents). Elle a donc proposé de candidater sur le support de résident, gelé suite au départ en juillet 2020 d'un professeur d'histoire-géographie résident, au professeur TNR ayant la plus grande ancienneté : ce professeur a accepté. La direction propose donc de flécher ce support de résident vers les Sciences de la Vie et de la Terre, discipline de ce professeur.

Au primaire, la direction ne propose pas de demander une création de support de résident, eu égard au taux d'encadrement particulièrement élevé par rapport à la moyenne de l'AEFE.

Par ailleurs, en Sciences Économiques et Sociales le poste d'EEMCP2 (professeur formateur) sera vacant, et l'établissement conservera ce support d'expatrié.

Au final, le proviseur propose de soumettre au vote du CE une carte des emplois inchangée, avec fléchage du poste gelé au secondaire vers les SVT.

Les membres du CE interviennent :

La représentante de la liste SNUipp Tozen indique que 6 collègues TNR du primaire souhaitent basculer en résidents, elle demande donc la création d'un support de résident, mettant en avant le bénéfice ainsi obtenu pour stabiliser les personnels même si les contrats de résident sont désormais limités à 6 ans.

Au secondaire, les représentants des professeurs demandent la création d'un support de résident, en plus du fléchage en SVT du support déjà existant. Ils mettent en avant un calcul des disciplines déficitaires en nombre de supports basé

sur le ratio entre volume horaire de la discipline et nombre de professeurs, et qui aboutit au classement suivant par ordre de priorité : 1 anglais, 2 sciences physiques, 3 espagnol.

Le représentant des ATOS demande si d'autres créations de postes sont incluses dans cette carte : le proviseur répond que cela relèvera plutôt du projet de budget 2021-22, présenté au Conseil d'administration.

Le proviseur propose donc de voter sur une première carte des emplois, qui est celle proposée par la direction :

18 votants Abst : 5 Contre : 7 Pour : 6

Cette proposition est rejetée.

Le proviseur invite alors les représentants à soumettre une autre proposition – pour laquelle il annonce s'abstenir. Ils proposent une carte prévoyant une création de support au primaire, une création de support au secondaire selon le classement ci-dessus et le fléchage du poste gelé vers les SVT.

18 votants Abst : 8 Contre : 0 Pour : 10

Cette proposition est approuvée.

5. Échanges autour de la question de la sécurité dans les vestiaires d'EPS au secondaire

Ce point reprend la question diverse n°1 des représentants des parents d'élèves.

Le proviseur rappelle qu'un vol de grande ampleur a eu lieu mardi 13 octobre 2020 dans les vestiaires des garçons et des filles pendant un cours d'EPS des classes de 2^{nde}. Six élèves se sont signalés auprès de l'établissement. Il reprend les actions menées et les pistes évoquées :

- un examen par l'équipe de direction des locaux conduit à écarter la possibilité de fermer à clef les vestiaires, qui restent accessibles par les WC (côté garçons), ces derniers ne fermant pas ; de plus cela conduirait les professeurs d'EPS à passer un temps important à l'entrée des vestiaires à chaque mouvement de classe au détriment du temps de cours ;
- le recrutement d'un surveillant qui serait positionné en permanence à l'entrée des vestiaires, outre son coût pour le budget de l'établissement, ne garantirait pas une sécurité absolue sur ce qui se passerait dans les vestiaires ;
- l'installation de caméras de surveillance exigerait d'une part une procédure rigoureuse de consultation, d'encadrement et de délibération au Conseil d'établissement ; d'autre part elles seraient facilement endommagées car les plafonds sont bas dans ces locaux, elles ne permettraient pas davantage de voir ce qui se passerait dans les vestiaires et poseraient un problème de respect de l'intimité. Pour toutes ces raisons le proviseur se dit défavorable à cette option ;
- il rappelle en revanche que tous les lycéens et collégiens disposent d'un casier avec un cadenas, qu'ils sont incités à utiliser. Des casiers spécifiques avaient été installés il y a quelques années à côté des vestiaires, mais ils ont rapidement été dégradés et rendus inutilisables ;
- il souligne le nombre de vêtements ou d'accessoires retrouvés dans l'établissement et oubliés par les élèves, ce qui pose la question de l'attention portée à leurs affaires ;
- enfin, il évoque la 'boîte d'oubli' que les professeurs d'EPS mettent déjà à disposition des élèves pendant les cours.

Suite au vol du 13 octobre, il rappelle que la direction a examiné les lieux pour envisager les hypothèses ci-dessus, qu'elle a réuni les professeurs d'EPS et leur a proposé d'adopter des 'boîtes d'oubli' fermées avec un cadenas dont ils garderaient la clef avec eux (la solution est en cours de mise en œuvre), qu'elle a souhaité inscrire ce point à l'ordre du jour du CE, ainsi qu'à celui d'un prochain CVLC. Il précise enfin que la police, contactée par une des victimes, a contacté l'établissement et demandé à entendre les six élèves victimes, ce qui est en cours d'organisation.

La discussion s'engage :

Certains élèves souhaiteraient installer des caméras, d'autres y sont opposés.

Le manque de temps est pointé pour aller jusqu'aux casiers, parfois situés au 3^e étage, avant d'aller en cours d'EPS. Le proviseur évoquera la question d'une tolérance sur ce point avec l'équipe d'EPS, même si la ponctualité ne peut pas être totalement sacrifiée pour le bon déroulement de ces cours.

Les représentants des parents aimeraient une démarche de la direction qui soit dissuasive pour les voleurs en leur rappelant les sanctions encourues. Le Conseiller consulaire F. Roussel prône le rappel à la règle.

Le proviseur souligne l'équilibre à tenir avec l'éducation à l'autonomie, à laquelle les élèves et les familles sont également et légitimement attachés. Il rappelle également le principe de co-éducation, la règle étant constamment rappelée à la fois par l'école et par les familles.

Il refuse d'encourager à la délation par une boîte anonyme, suggestion émise par des élèves, mais souhaite que les élèves aient le réflexe de venir partager des informations qu'ils pourraient détenir avec les adultes de l'établissement. L'idée d'une signalétique simple est évoquée, ainsi que celle d'une campagne de sensibilisation, incluant les élèves victimes, et portant sur le risque de perte de confiance entre élèves.

Le proviseur conclut en maintenant ouverte la mobilisation sur ces pistes de réflexion et d'action, qui passeront par le CVLC et le CESC (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté).

6. Conclusions du groupe de suivi du protocole sanitaire

Elles n'appellent pas de remarques de la part des membres du Conseil d'établissement.

La validation de ces conclusions est mise au vote :

18 votants Abst : 0 Contre : 0 Pour : 18

Cette validation est acquise à l'unanimité.

7. Questions diverses

Questions des représentants des parents d'élèves

1. Vols dans les vestiaires

Des vols ont été commis entre 10h et midi pendant un cours de sport des 2nde, le 13 octobre 2020. Les vestiaires filles et garçons ont été visités. 13 personnes ont été volées et une somme de 49 000¥ a été dérobée.

- *Serait-il possible de procéder à la fermeture des vestiaires pendant les cours ?*
- *Des caméras de surveillance pourraient-elles être installées au niveau des accès ?*
- *Les victimes ont-elles été encouragées à déposer plainte au koban ?*
- *Une campagne de sensibilisation sur le vol peut-elle être lancée ? Le thème est récurrent, mais au Japon, c'est d'autant plus important. Qui vole à l'école vole peut-être en dehors.*
- *Sur la gestion du problème lui-même, il y a une réflexion à avoir : dans son éditorial du 10 octobre 2020, Jérôme Fénoglio, directeur du Monde, écrivait à propos du drame de Conflans "il faut cesser de croire que les conflits liés à la vie scolaire peuvent encore se traiter seulement entre les murs des établissements, alors qu'ils sont déformés, amplifiés par des moyens numériques." Cela vaut pour les problèmes très graves, mais aussi pour ceux comparativement bénins de vols dans l'établissement.*

→ Le point a été traité plus haut.

2. Salle d'étude, CDI et accès à des ordinateurs sur les heures libres

Il semble que les élèves se regroupent dehors, ce qui deviendra vite impossible avec l'arrivée de la saison hivernale et est également moins propice à pouvoir avancer ses devoirs.

- *Y a-t-il suffisamment d'espace pour accueillir les élèves qui souhaitent travailler pendant leurs heures libres au lycée ?*
- *Le CDI a-t-il rouvert complètement et est-il accessible pour les collégiens et lycéens qui en ont besoin ?*
- *Où les élèves peuvent-ils utiliser un ordinateur pour réaliser leur travail scolaire ?*

→ Plusieurs salles sont ouvertes sur le temps scolaire, sous la surveillance d'un assistant d'éducation, ainsi que le CDI pour les classes à examen. La nécessité de pouvoir établir une traçabilité en cas de contamination explique ces limites. Des ordinateurs sont disponibles en salle d'étude, et des Chromebooks au CDI ; les lycéens disposent tous d'un Chromebook.

3. Retours sur les Réunions Individuelles Parents Professeurs (RIPP)

Certains parents ont eu 3 ou 4 rdv à 6 minutes d'intervalles ce qui rend difficile de concilier respect des horaires et temps de partage avec l'enseignant.

- *N'est-il pas possible de paramétrer des temps entre les rdv ?*
- *Ne serait-il pas envisageable que les enseignants demandent des rdv individuels en dehors des RIPP aux parents des élèves pour lesquels les 6 minutes sont clairement insuffisantes ?*

→ Si l'on allonge ce temps entre les rendez-vous, cela diminuera le nombre de créneaux disponibles, ce qui ne serait pas satisfaisant. Mais le dialogue reste possible sous de multiples formes entre parents et professeurs en dehors de ces rencontres.

4. Aides de l'AEFE

- Le CA de l'AEFE (cf courrier de F. Normant du 16/10) a voté des aides rétroactives de 30% sur certaines dépenses liées au COVID entre le 1er Mars et le 31 Décembre. Le lycée a-t-il ou va-t-il faire la demande sur les dépenses déjà engagées ?
Les domaines concernés sont :
- Le renforcement de la capacité numérique : équipement, amélioration des connexions, ...
- L'accompagnement des élèves en difficultés : actions de soutien scolaire ou périscolaire, organisation de stages, ... ;
- L'application des protocoles sanitaires : dépenses spécifiques, en matériel, location de locaux, personnels...
- La formation des personnels à l'enseignement à distance"
Certains semblent être applicables aux dépenses du LFIT et permettrait d'alléger un peu la charge financière pour le lycée (et les factures pour les familles ?).

→ Le lycée a transmis une demande pour les dépenses liées au matériel sanitaire et aux équipes de nettoyage.

- Les FLT ont précédemment demandé (dans le cadre du bilan post-confinement) un retour des enseignants sur des éventuels "décrochages" d'élèves. Sept semaines après la rentrée et après les RIPP, des difficultés ont-elles été signalées ? Si oui et sachant qu'une aide partielle est maintenant disponible, le LFIT va-t-il renforcer le soutien aux élèves en difficultés.

→ Ce point relève davantage du Conseil d'école et du Conseil du Second Degré.

5. Les campagnes de sensibilisation des élèves

Le 5 novembre était la Journée contre le harcèlement. A-t-elle donné lieu à des actions particulières au LFI Tokyo ? La conférence internationale sur la lutte contre le harcèlement entre élèves, organisée par le Ministère de l'Education nationale de la Jeunesse et des Sports et l'Unesco ne semble pas avoir fait l'objet d'une information pour l'ensemble des parents.

Plus généralement, chaque année des campagnes de sensibilisation sont organisées en particulier auprès des élèves du secondaire sur des thématiques importantes (conduites à risque, harcèlement...). La direction pourrait-elle présenter les projets pour cette année ? La question du respect d'autrui, suite au vol signalé plus haut, nous semble devoir tout particulièrement retenir l'attention.

→ Plutôt qu'une action superficielle et ponctuelle un jour donné, il paraît préférable d'aborder cette thématique – et les autres – dans le cadre des instances : CVLC, CESC, qui seront réunies ces prochaines semaines.

Questions des représentants des personnels du secondaire

6. Carte des emplois

Cette question s'adresse directement aux représentants des personnels. Connaissions-nous les critères de ce fléchage ?

Ancienneté ? Nombre de résidents dans le département ? Autres ?

→ Cette question a été abordée dans le cadre de l'ordre du jour.

7. Numérique (+ question 11 du secondaire)

7.a. La commission numérique a été créée il y a deux ans. Cette commission consultative ne transmet ses avis à aucune autre instance qui pourrait les entériner. Ne serait-il pas plus pertinent et transparent d'organiser cette instance de façon à ce qu'elle transmette ses propositions au conseil des maîtres et au conseil pédagogique, puis au CE ?

En effet, cette procédure permettrait d'avoir un fonctionnement plus concerté et ainsi d'éviter les décisions radicales ou les changements soudains parfois incompris (exemple, la transformation de deux salles informatiques d'une capacité de 30 élèves chacune en atelier de technologie).

→ La Commission informatique a un rôle opérationnel et un rôle d'expertise. Elle ne se substitue pas au Conseil d'établissement, qui a validé il y a quelques années le projet des Chromebooks et qui a adopté en juin dernier la charte des utilisateurs que la Commission avait préparée. Elle réunit la direction, le service informatique, les référents numériques, le gestionnaire matériel. Elle doit rendre compte désormais à chaque Conseil d'établissement de ses travaux. Depuis la rentrée de septembre 2020, voici donc les points qu'elle a traités :

- bilan de la couverture wifi au secondaire + validation du déplacement de bornes ;

- exploration des solutions existantes pour les licences Microsoft Office ;
- mise au point d'un outil de partage du suivi des travaux en cours pour la Commission informatique ;
- demande des personnels de pouvoir connecter deux appareils personnels au réseau wifi de l'établissement : le proviseur indique que suite aux échanges au sein de la Commission, chaque personnel aura le choix de l'appareil qu'il souhaite connecter (ordinateur, tablette ou smartphone), mais pour le moment seulement un appareil par personne pourra accéder à ce réseau wifi ;
- au primaire, validation de la possibilité, pour les professeurs qui le souhaitent, d'ouvrir un compte de classe sur un réseau social dans le cadre de l'éducation aux réseaux sociaux inscrite dans les programmes, cela restant sous le contrôle du professeur après validation du projet par la direction ;
- enfin, la question d'un outil de contrôle des écrans de Chromebook au lycée a fait l'objet d'une instruction : le conseil juridique de l'établissement, sollicité, a estimé un tel outil possible dans le cadre d'une limitation stricte au temps scolaire et aux locaux du lycée, d'une inscription dans la charte des utilisateurs et d'une validation par le Conseil d'établissement ; pour l'heure, des personnels testent entre eux des outils.

Par ailleurs, la transformation de deux salles informatiques en FabLab n'a pas réduit leur capacité d'accueil, au contraire puisqu'elles sont devenues polyvalentes et toujours équipées d'ordinateurs fixes.

7.b. Les élèves sont de plus en plus équipés de montres connectées qui s'allument et s'éteignent plusieurs fois par cours. Ils y reçoivent des courriels ainsi que d'autres notifications. N'y aurait-il pas une réflexion à mener sur cette question ?

→ Le règlement intérieur des élèves précise (§3-4) : 'Les téléphones portables ou tout autre outil de communication à distance doivent être éteints et rangés dans l'établissement (...)'.
Ce règlement est voté chaque fin d'année par le CE, après consultation du CVLC et du Conseil du Second Degré. S'il y a des demandes pour le modifier et le compléter, c'est donc possible.

8. Divers

8.a. Demande de reprise du kickboxing light.

Ce point a fait l'objet d'un malentendu, levé avec le professeur suite au dernier groupe de suivi, et l'activité est bien autorisée.

8.b Lors du CE du 1er octobre 2020, le proviseur a décidé de ne pas répondre aux questions diverses qu'il ne trouvait pas pertinentes. Cela ne constitue-t-il un dysfonctionnement des instances dont un des rôles est d'assurer le dialogue dans une école républicaine où la liberté d'expression est enseignée ?

→ La liberté d'expression n'est pas en cause puisque toutes les questions sont posées et inscrites dans les comptes-rendus. Mais le proviseur réaffirme son refus de répondre à des questions qui visent à salir des personnes, pour signifier qu'il ne cautionne pas cette approche.

Un représentant des personnels du secondaire reprend des passages du compte-rendu du CE du 1^{er} octobre et estime que le proviseur a interprété certaines questions en leur donnant un sens qu'elles n'avaient pas forcément. Le proviseur rappelle qu'il a fait ces précisions tout en répondant auxdites questions. Il ajoute qu'une question isolée peut sembler neutre, mais qu'un faisceau de questions produisent un sens qui peut paraître moins neutre.

Sur la question des lettres de mission pour les titulaires d'IMP au secondaire, citée en exemple, un représentant du secondaire confirme que certains ignorent l'existence de ces lettres et que la question ne se prêtait pas forcément à interprétation ; le proviseur répond que la liste des bénéficiaires a été présentée au Conseil pédagogique.

Questions des représentants du primaire (liste Snuipp-Tozen) :

9. Que prévoit la direction pour un retour en présentiel des réunions du Conseil d'Établissement ? Le présentiel représente un confort indéniable.

→ Ce point a été traité dans l'ordre du jour.

10. Afin d'éviter les multiples réunions et va-et-vient qui ont eu lieu l'année dernière pour l'élaboration du calendrier scolaire, le conseil d'établissement peut-il convenir d'une procédure moins chronophage ?

→ Le proviseur demande aux membres du Conseil la méthode qu'ils souhaitent adopter.

Après échange, ce qui est retenu est ceci : la direction transmettra aux représentants des personnels, des parents et des élèves les éléments de cadrage, leur laissant le soin d'établir une ou des propositions qui suivront le circuit de concertation prévu à travers les instances concernées jusqu'à l'adoption par le Conseil d'établissement

Le représentant des personnels demande s'il est possible d'avoir une version en japonais du calendrier, suite à une récente confusion lors d'un jour férié travaillé avec les chauffeurs de bus. Le proviseur renvoie aux responsables des différents services la transmission des informations qui relèvent de leur activité.

11. Dans le CR du conseil d'établissement du 22 juin, il est écrit que la commission informatique n'est pas une instance et qu'elle devra rendre compte de ses travaux au conseil d'établissement. La commission informatique a-t-elle un pouvoir décisionnel comme cela est écrit dans le CR envoyé le 30 septembre par le référent numérique du primaire ? Ou bien, comme d'autres commissions, ses réflexions font-elles l'objet de prises de décisions par le conseil d'établissement ?

→ Voir réponse à la question 7a des représentants du secondaire

12. Les projets de classes découvertes n'ont toujours pas été validés lors du groupe de suivi du protocole sanitaire. Après information prise, le centre d'accueil est ouvert et reçoit des écoles japonaises. A-t-on pris contact avec la Mairie de Kita-ku à ce sujet ?

→ Cette question pourra être abordée lors du prochain groupe de suivi. La Mairie de Kita-Ku, sollicitée, a fait la réponse suivante : 'Cette année scolaire, ils ne font pas de SPAN. Les écoles publiques de l'arrondissement ne font que des voyages sans nuitées avec retour dans la journée. Mais ils prévoient de recommencer les SPAN à partir de leur rentrée scolaire prochaine soit Avril 2021.'

Si le groupe de suivi ouvre cette possibilité, les projets de voyages avec nuitée pourront être soumis à la validation du Conseil d'administration de février, à condition d'être vigilants sur les conditions d'annulation.

13. Peut-on revenir aux réunions des instances en présentiel ? Je profite de ma question pour remercier vivement le représentant du primaire qui était au groupe de suivi du protocole sanitaire qui a su faire preuve de courage en demandant un retour des réunions en présentiel. Courage, il en fallait car sa prise de position va à contre-courant de la pensée dominante dont les arguments sont discutables. Merci !

→ Les instances décident de leurs modalités de fonctionnement.

14. En tant que TNR, je souhaite que les représentants demandent la création d'un poste de résident pour le primaire.

→ Voir point n°4 de l'ordre du jour

Questions des représentants du primaire (liste sans étiquette) :

15. En discutant avec des collègues, j'ai l'impression qu'il y a de plus en plus d'erreurs dans les commandes France et que nous recevons ces commandes de plus en plus tardivement. Je sais que cette année a été très particulière mais serait-il envisageable de prévoir une arrivée des commandes fin-juin/début juillet afin de permettre aux enseignants déjà présents dans l'établissement (et qui le souhaitent) d'installer le nouveau matériel avant la pré-rentrée ? Cela permettrait également aux nouveaux collègues de ne pas avoir à le faire après la rentrée des élèves. En ce qui concerne les erreurs de commande, je ne sais pas si mon impression est vraie car, avec le volume des commandes qui est très conséquent, il n'est pas facile d'en juger. Cependant, s'il y a effectivement une augmentation des erreurs, serait-il possible d'essayer de cibler d'où elles viennent et peut-être de voir comment les commandes se passent dans les autres établissements afin de voir si cela est quelque chose de généralisé sur la zone ?

→ La vigilance reste de mise pour éviter des erreurs. En temps normal, hors crise sanitaire, les commandes passées en avril arrivent en juin, ce qui implique de tenir ce calendrier pour les commandes. Il conviendra de voir s'il faut ou non modifier la politique d'achat.

16. Cette année, nous avons voté pour nos représentants en présentiel. Cela m'a semblé beaucoup moins pratique de le faire sur place qu'en ligne (à la fois pour la mise en place matérielle/le besoin de personnels sur place/le temps de dépouillement que pour le vote en lui-même qui ne peut être effectué qu'à des horaires précis). Est-il possible de connaître les raisons de ce choix ? Ce choix peut-il être revu l'année prochaine ?

→ Le vote électronique est autorisé par l'AEFE pour les élections des représentants des parents, mais pas pour les élections des représentants des personnels.

17. Bonjour et merci pour ce questionnaire. Il me semble incohérent d'envoyer le cycle 2 dans l'école numéro 6 pour des questions de "va et vient" tout au long de la scolarité primaire.

→ Voir point n°3 de l'ordre du jour

18. Il est surprenant de voir que d'après le compte rendu de la réunion de protocole notre représentant ai dit qu'un très grand nombre de personnel primaire souhaitait revenir aux réunions en présentiel alors qu'un sondage ne confirme pas du tout cela quelques jours après. La direction peut-elle continuer de nous consulter par ce type de sondage ?

→ La direction procède à des consultations quand cela peut apporter un éclairage, et elle continuera à le faire.

19. Je lis dans le compte-rendu qu'il n'a pas été possible d'ouvrir plus d'activités périscolaires par manque d'intervenants et de locaux or plusieurs personnes du personnel ont proposé des activités qui n'existent pas encore et qui pourraient se faire dans leurs classes. Pourrait-on réétudier les propositions pour le 2e semestre ?

→ S'il y a eu sollicitation avant la rentrée, le dialogue est peut-être à reprendre pour dissiper d'éventuels malentendus. Par ailleurs, les effectifs du périscolaire sont inférieurs cette année à ceux de l'année dernière : de nouvelles offres risqueraient de se faire au détriment des effectifs d'ateliers existants, ce qui creuserait le déficit de ce service.

Questions des représentants des ATOS :

20. J'ai une question concernant le projet immobilier ainsi que le nombre de personnel atos, est-ce que le personnel actuel va être dispatché sur les deux sites ou une vague de recrutement aura lieu ? Par exemple le service Informatique est toujours débordé rien qu'avec les tâches de support quotidien, en plus de cela se rajoutent les projets, si le service se retrouve à une personne par site j'ai peur des conséquences que cela pourrait avoir. Si une vague de recrutement est prévue savez vous quand est-ce qu'elle aurait lieu ? (Extrait du 1er CE : "Carte des emplois 2021-2022 reste inchangée". J'ai peur qu'un recrutement soit fait en 2022 "juste" avant l'ouverture du second site et que le nouveau personnel n'ait pas le temps d'être formé).

→ La définition des besoins en nouveaux postes se fera dans le cadre du budget 2021-22 et 2022-23.

21. Bonjour,

Suite au nombre grandissant d'élèves et de classes de travaux pratiques serait il possible d'envisager d'aménager une classe de plus en SPC et en SVT afin d'éviter que les cours de SPC ou SVT aient lieu dans les classes des matières inverses ce qui éviterait pas mal d'inconvénients. (Actuellement 3 salles de SVT et 2 salles de SPC) Par ailleurs le labo de préparation se fait vraiment petit pour tout préparer. Quand il y aura plus de place serait il possible d'abattre le mur entre la salle 109 et le laboratoire afin d'agrandir celui-ci ? Je vous remercie pour le temps passé à l'étude de ces requêtes.

→ La réflexion et la concertation sur l'aménagement des espaces libérés pour le secondaire suite au déménagement de certaines classes vers l'annexe sont à venir. Pour l'heure elles n'ont pas été amorcées.

La représentante de la liste sans étiquette demande si le groupe de suivi du protocole sanitaire va continuer à siéger. Le proviseur rappelle que ce groupe était une émanation du Conseil d'établissement qui a, l'an dernier, développé une certaine expertise dans le suivi de ces questions puisqu'il a eu à adopter les protocoles. La composition de la CHSC-CS est sensiblement équivalente à celle de ce groupe de suivi.

Le Conseil d'établissement, ne souhaitant pas multiplier les réunions d'instances différentes (groupe de suivi, CE, CHSCT, CHSC-CS), demande au proviseur de vérifier auprès de l'AEFE si la procédure suivie actuellement s'inscrit dans le cadre adéquat.

La séance est levée à 20h30.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

adopté par le CE du 12 novembre 2020

1. Les attributions, la composition et le fonctionnement du Conseil d'établissement au LFI Tokyo sont conformes aux directives de la circulaire n°1566 du 09/07/2019.
2. Conformément aux textes en vigueur, le CE se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins une fois par trimestre. Il peut être en outre réuni en séance extraordinaire à la demande du conseiller culturel, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres ayant voix délibérative, sur un ordre du jour précis.
3. Le chef d'établissement fixe les dates et heures des séances. Il envoie les convocations accompagnées du projet d'ordre du jour et des documents préparatoires, au moins dix jours francs à l'avance. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours. Le président peut inviter toute personne dont la contribution est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.
4. Le CE ne peut siéger valablement que si le nombre de membres présents en début de séance est supérieur à la moitié des membres ayant voix délibérative composant le conseil. Si ce quorum n'est pas atteint, le CE est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.
5. La durée maximale de la réunion du CE est de 2h30. Les points à l'ordre du jour qui, le cas échéant, n'auraient pas été abordés seront traités lors du Conseil d'établissement suivant.
6. L'ordre du jour est établi par le chef d'établissement et est adopté en début de séance. Toute question qu'un membre du CE souhaiterait poser doit être envoyée au secrétariat du chef d'établissement au moins deux jours francs avant la date fixée pour le CE. Toute question ne relevant pas du CE ou ayant été traitée antérieurement ne sera pas traitée.
7. A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint chargés d'établir le procès-verbal, sous la responsabilité du chef d'établissement. Le secrétaire adjoint est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.
8. Le vote secret est de droit dès lors qu'un membre du conseil le demande. Les membres du conseil sont soumis à l'obligation de discrétion. En cas de partage égal des voix, la voix du président du CE est prépondérante.
9. Le mode de réunion idéal reste le présentiel. Tant que les conditions sanitaires restent incertaines, la visioconférence ou un mode hybride sont privilégiés. En cas de visioconférence partielle ou totale, l'enregistrement audio ou vidéo de ces visioconférences est interdit. Les membres s'engagent à ce que les contenus de ces réunions ne soient pas audibles par des tiers.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT		
Membres siégeant avec voix délibérative		
Administration	M. Stéphane MARTIN, Conseiller culturel	
Administration, psdt du CE	M. Laurent WAJNBERG, proviseur	
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint	
Administration	M. Claude OULHEN, DAF	
Administration	M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur du primaire	
Administration	M. Guillaume JUBLOT, CPE	
REPRÉSENTANTS 2020-2021		
	Titulaires	Suppléants
Personnels d'enseignement et d'éducation		
Représentant Pers. Ens. Educ. Sec	M. Vincent AIME	M. Laurent ABBAL
Représentant Pers. Ens. Educ. Sec	Mme Fanny FONTAINE	M. Fabrice PERRIN
Représentant Pers. Ens. Educ. Sec	M. Julien LOEUILLOT	Mme Maki TERADA
Représentant Pers. Ens. Educ. Prim	Mme Stéphanie DUCORNEZ	M. François GAGNAIRE
Représentant Pers. Ens. Educ. Prim	Mme Alexandra CABRIT	Mme Erika RUHLMANN
Personnels non enseignants		
Représentant Pers. ATOS	M. Alexandre DUBOS	M. Axel PERCIBALLI
Parents d'élèves		
Représentant Parents	M. Vincent BRANCOURT-ITO	M. Simon SERVERIN
Représentant Parents	Mme Jessica COSMAO	M. Thomas LAUNEY
Représentant Parents	M. Joël GAY	M. Bruno PEYRON
Représentant Parents	Mme Laurence VERMONT	Mme Laurence GAREIL
Elèves		
Représentant Elèves		
Représentant Elèves		
Membres siégeant avec voix consultative :		
M. Maxence ROBIN, attaché de coopération pour le français		
M. Gilles ALMOSNINO, chef du secteur Asie (AEFE)		
M. Arnel CAHIERRE, Président de la C.C.I.F.J		
M. François ROUSSEL, conseiller consulaire		
Mme Marie-Hélène TEYLOUNI, Consule		
M. Thierry CONSIGNY, conseiller consulaire		
Mme Evelyne DAVENET—INUZUKA conseillère consulaire		
vice-président du CVLC		
DATES DE RÉUNION 2020-2021		
jeudi 1er octobre 2020	jeudi 12 novembre 2020 2021	mardi 2 février lundi 24 mai 2021

CONSEIL DU SECOND DEGRÉ 2020-2021 (CSD)		
Ils sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du conseil d'établissement appartenant à leurs catégories respectives »		
MEMBRES DE DROIT		
Administration	M. Laurent WAJNBERG, proviseur	
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint	
Administration	M. Claude OULHEN, DAF	
Administration	M. Guillaume JUBLOT, CPE	
REPRÉSENTANTS 2020-2021		
CATÉGORIE	TITULAIRES (élus du CE)	SUPPLÉANTS (élus du CE)
Représentant Pers. Ens. Educ.	oubli	

Représentant Pers. Ens. Educ.		
Représentant Pers. Ens. Educ.		
Représentant Pers. ATOS		
Représentant Parents		
Représentant Parents		
Représentant Elèves		
Représentant Elèves		
DATES DE RÉUNION 2020-2021		
lundi 28 septembre 2020	jeudi 21 janvier 2021	lundi 17 mai 2021

CONSEIL DES DELEGUES POUR LA VIE LYCEENNE ET COLLEGIENNE 2020-2021 (CVLC)		
<i>8 personnels de l'établissement volontaires, proposés par les représentants des personnels au conseil d'établissement</i>		
MEMBRES DE DROIT		
Président	Laurent WAJNBERG	
Proviser adjoint	Marie DOYHAMBEHERE	
CPE	Guillaume JUBLOT	
CATÉGORIE	TITULAIRES (élus)	SUPPLÉANTS (élus)
vice-Président	Mlle Alicia CHAILLOUX	
6ème	Mlle Kiku GROSSAS	Mlle Lalie MOREAU
5ème	M. Jules ARCHAMBAULT	M. Ilian WINDERICKX
4ème	M. François BAYLE	M. Lucas DUCHER
3ème	Mlle Lilia SHIMIZU	Mlle Naoko SEBIRE
2nde	Mlle Soie NICOLAS	Mlle Annabelle LE HENAFF
	M. Egide LEDU	M. Kaïssey ETIENNE ABE
1ère	M. Oscar PEYRON	M. Titouan VARINOIS
	Mlle Jade PERRIN	Mlle Tya BRUNEAU
Tale	M. Kay ROMANN	M. Mathis RATTE
	Mlle Alicia CHAILLOUX	Mlle Alix ARCHAMBAULT
10 ADULTES (VOIX CONSULTATIVES)		
CATÉGORIE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Représentant personnels	A. Dehez	J. Cabrit
Représentant personnels	F. Fontaine	
Représentant personnels	M. Garrigues	
Représentant personnels	N. Chica	
Représentant personnels		
Représentant personnels		
Représentant personnels		
Représentant personnels		
Représentant parents	Thibaud Desbief	
Représentant parents	Laurence Vermont	
DATES DE RÉUNION 2019/2020		
mardi 19 janvier 2021	jeudi 13 mai 2021	

CONSEIL DE DISCIPLINE 2020-2021	
<i>Ils sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du conseil d'établissement appartenant à leurs catégories respectives »</i>	
Administration	M. Laurent WAJNBERG, proviseur
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint
Administration	M. Guillaume JUBLOT, CPE
Administration	M. Claude OULHEN, DAF

	TITULAIRES (élus au CE)	SUPPLEANTS (élus au CE)
Représentant Pers. Ens. Educ.	oubli	
Représentant Pers. Ens. Educ.		
Représentant Pers. Ens. Educ.		
Représentant Pers. Ens. Educ.		
Représentant Pers. non Ens.		
Représentant parents	L. Vermont	B. Peyron
Représentant parents	V. Brancourt	J. Gay
Représentant parents		
	TITULAIRES (élus au CE)	SUPPLEANTS (élus au CE)
Représentant élèves		
Représentant élèves		
Représentant élèves		
(Collège: 3 Rep. Parents et 2 Rep. Élèves -Lycée: 2 Rep. Parents et 3 Rep. Élèves)		

COMMISSION HYGIÈNE ET SÉCURITÉ de la communauté scolaire 2020-2021 (CHS-CS)		
Désignés par les représentants siégeant au conseil d'établissement		
MEMBRES DE DROIT		
Administration	M. Laurent WAJNBERG, proviseur	
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint	
Administration	M. Claude OULHEN, DAF	
Administration	M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur du primaire	
Administration	M. Guillaume JUBLOT, CPE	
Expert	Mme Catherine OUNSAMONE, conseillère culturelle adjointe	
Expert	Mme Marie-Hélène TEYLOUNI, consule	
REPRÉSENTANTS 2020-2021		
CATÉGORIE	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Personnel enseignant Primaire	J. Zerathe	E. Allard
2e nom ?	E. Allard	
Personnel enseignant Secondaire	V. Aimé	
Personnel non enseignant	x	
Personnel non enseignant		
Parent	Eric Allain	Bruno Peyron
Parent	Thomas Launey	
Élève	Clément Hostache	Clara Kwintner
Élève	Angéline Gerber-Gaillard	M. Kay Romann
MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE		
Expert	M. Xavier JORGE, gestion matérielle	
Expert		
Îlotiers	M. Hubert POELMANS (Itabashi-Ku)	M. Hubert POELMANS (Itabashi-Ku)
Îlotiers	Mme Elisabeth ETIENNE (Kita-Ku)	
Personnalités qualifiées		
DATES DE RÉUNION 2020-2021		
2 réunions annuelles		

COMMISSION HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL 2020-2021 (CHS-CT)	
Désignés par les représentants siégeant au conseil d'établissement (parité administration / personnels)	
MEMBRES DE DROIT	
Administration	M. Laurent WAJNBERG, proviseur

Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint	
Administration	M. Claude OULHEN, DAF	
Administration	M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur du primaire	
Administration	M. Guillaume JUBLOT, CPE	
Administration	Mme Catherine OUNSAMONE, conseillère culturelle adjointe	
REPRÉSENTANTS 2020-2021		
CATÉGORIE	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Personnel enseignant Primaire	F. Gagnaire	E. Allard
Personnel enseignant Primaire	A. Chiaramonte	J. Zerathe
Personnel enseignant Secondaire	J. Helminger	F. Perin
Personnel enseignant Secondaire	V. Aimé	P. Léveillé
Personnel non enseignant	S. Lamothe	A. Dubos
Personnel non enseignant	A. Perciballi	
EXPERT		
Expert	M. Xavier JORGE, gest. matériel	Mme Lucile OSHIDA, infirmière
DATES DE RÉUNION 2020-2021		
2 réunions annuelles		

CELLULE DE FORMATION CONTINUE 2020-2021		
Personnels volontaires, désignés et mandats par les représentants élus du conseil d'établissement de leurs collèges respectifs		
Administration	M. Laurent WAJNBERG, proviseur	
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint	
Administration	M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur du primaire	
Administration	M. Guillaume JUBLOT, CPE	
Administration	M. Claude OULHEN, DAF	
Personnels :	Titulaires 2020-21 et 2021-22	Suppléants (2020-21)
Personnel enseignant primaire	E. Sacco	
Personnel enseignant primaire	C. Beaudet	
Personnel enseignant secondaire	J.S. Bukowiecki	
Personnel enseignant secondaire	J. Loeuillot	P. Mey
Personnel non enseignant	x	
Personnel non enseignant		
Invité	M. Mohammed EL AHMADI (EEMCP2)	
Invité	M. Frédéric GAUTIER (EEMCP2)	
DATES DE RÉUNION 2020-2021		
lundi 28 septembre 2020		fin d'année

COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE (CESC)		
<i>Ils sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du conseil d'établissement appartenant à leurs catégories respectives »</i>		
Administration	M. Laurent WAJNBERG, proviseur	
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint	
Administration	M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur du primaire	
Administration	M. Guillaume JUBLOT, CPE	
Administration	Mme Catherine OUNSAMONE, conseillère culturelle adjointe ou Mme Marie-Hélène TEYLOUNI, consule	
Personnel de santé, expert		
Personnels enseignants du primaire	x	

(nombre libre)		
Personnels enseignants du secondaire	C.A. Eilstein	
(nombre libre)	P. Léveillé	
Parents d'élèves	Celia Hughes	
(nombre libre)		
Elèves	Mlle Kiku GROSSAS	Mlle Lila Lefevre-Iwata
	M. Paul Merveilleux du Vignaux	M. Kay Romann
	Mlle Abigaïl Aimé	

COMMISSION DE LA CAISSE DE SOLIDARITE		
<i>Personnels volontaires, désignés et mandats par les représentants élus du conseil d'établissement de leurs collèges respectifs</i>		
Administration	M. Laurent WAJNBERG, proviseur	
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint	
Administration	M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur du primaire	
Administration	Mme Virginie SAKAI, chef comptable	
Administration	M. Claude OULHEN, DAF	
Personnels :	Titulaires	Suppléants
Personnel primaire	x	
Personnel secondaire	J. Loeuillot	
Représentant parents primaire	Laurence Gareil	Vincent Brancourt
Représentant parents secondaire	PF Vilquin	Jessica Cosmao

COMMISSION IMMOBILIERE		
<i>Professeurs volontaires recensés par la direction</i>		
Administration	M. Laurent WAJNBERG, proviseur	
Administration	Mme Marie DOYHAMBEHERE, proviseur adjoint	
Administration	M. Gilles SANSEBASTIAN, directeur du primaire	
Administration	M. Claude OULHEN, DAF	
Administration	M. Xavier JORGE, gestionnaire matériel	
Personnels :	Titulaires	Suppléants
enseignant du primaire	M. Akahori	
enseignant du primaire	J. Nadon	G. Gerville
enseignant du primaire	N. Loffredo	E. Menier
enseignant du primaire	S. Ducornez	
enseignants du secondaire	V. Aimé	
ATOS	A. Dubos	
Parents :	Titulaires	Suppléants
parent d'élève du primaire	Pierre-Francois Vilquin	Thomas Launey
parent d'élève du primaire		
parent d'élève du primaire		
Personnalités qualifiées :	Titulaires	Suppléants
conseiller consulaire	Mme Evelyne DAVENET—INUZUKA conseillère consulaire	
conseiller consulaire	M. Thierry CONSIGNY, conseiller consulaire	
conseiller consulaire	M. François ROUSSEL, conseiller consulaire	
Ambassade	M. Maxence Robin, attaché de coopération pour le Français	
expert	Pierre-Henry HANTSON	

COMPTE-RENDU DU CE DU 12 NOVEMBRE 2020 :

Les représentants des personnels du secondaire souhaitent apporter les modifications suivantes au compte-rendu du conseil d'établissement du jeudi 12 novembre 2020 :

page 1 : point 1.3 :

"un représentant du secondaire"

-> "les représentants du secondaire" (deux fois)

(Et accorder en conséquence les verbes)

page 2 : point 1.3 :

"Il propose de consulter par mail les membres du CE avant l'envoi de la convocation."

-> Il propose et s'engage à consulter par mail les membres du CE avant l'envoi de la convocation.

page 2 - point 4 :

"les disciplines scientifiques étaient moins bien dotées que les autres disciplines comptant des professeurs TNR (Titulaires Non Résidents)"

-> "les disciplines scientifiques étaient moins bien dotées en nombre de résidents que les autres disciplines comptant des professeurs TNR (Titulaires Non Résidents)"

page 2 - point 4 :

"Par ailleurs, en Sciences Économiques et Sociales le poste d'EEMCP2 (professeur formateur) sera vacant, et l'établissement conservera ce support d'expatrié."

-> Par ailleurs, en Sciences Économiques et Sociales le poste d'EEMCP2 (professeur formateur) sera vacant, et l'établissement demandera à conserver ce support d'expatrié.

page 2-3 - point 4 :

"Au secondaire, les représentants des professeurs demandent la création d'un support de résident, en plus du fléchage en SVT du support déjà existant.

Ils mettent en avant un calcul des disciplines déficitaires en nombre de supports basé sur le ratio entre volume horaire de la discipline et nombre de professeurs, et qui aboutit au classement suivant par ordre de priorité : 1 anglais, 2 sciences physiques, 3 espagnol."

-> Au Secondaire, les représentants des professeurs demandent la création d'un support de résident, en plus du fléchage en SVT du support déjà existant.

Ils mettent en avant l'ancienneté des collègues TNR éligible à un poste de résident sur les disciplines déficitaires (ratio entre volume horaire de la discipline par le nombre de professeurs résidents), ce qui aboutit au classement suivant par ordre de priorité : 1 anglais, 2 sciences physiques, 3 espagnol.

page 6 - question 8b :

"Un représentant des personnels du secondaire reprend des passages du compte-rendu du CE du 1er octobre et estime que le proviseur a interprété certaines questions en leur donnant un sens qu'elles n'avaient pas forcément.

Le proviseur rappelle qu'il a fait ces précisions tout en répondant auxdites questions.

Il ajoute qu'une question isolée peut sembler neutre, mais qu'un faisceau de questions produisent un sens qui peut paraître moins neutre.

Sur la question des lettres de mission pour les titulaires d'IMP au secondaire, citée en exemple, un représentant du

secondaire confirme que certains ignorent l'existence de ces lettres et que la question ne se prêtait pas forcément à interprétation ; le proviseur répond que la liste des bénéficiaires a été présentée au Conseil pédagogique."

-> Un représentant des personnels du secondaire estime que le proviseur a interprété certaines questions en leur donnant un sens qu'elles n'avaient pas forcément.

Le proviseur rappelle qu'il a fait ces précisions tout en répondant auxdites questions. Il ajoute qu'une question isolée peut sembler neutre, mais qu'un faisceau de questions produisent un sens qui peut paraître moins neutre.

Le représentant du secondaire reprend une question particulière et réaffirme que celle-ci était neutre et qu'elle ne pouvait donner lieu à interprétation.

Sur la question des lettres de mission pour les titulaires d'IMP au secondaire, citée en exemple, un second représentant du secondaire confirme que certains ignorent l'existence de ces lettres et que la question ne se prêtait pas forcément à interprétation.

Le proviseur répond que la liste des bénéficiaires a été présentée au Conseil pédagogique.

En plus de ces modifications, nous souhaiterions que la liste des personnes présentes à ce conseil d'établissement soit inscrite au compte-rendu.

LISTE DES PRESENTS : VOIR DOCUMENT JOINT

Année scolaire 20202021

CONSEIL D'ETABLISSEMENT - Emargement
Du mardi 2 février 2021
18 h 00

Membres siégeant avec voix délibérative :	Présents	Excusés	Remplacés	émargement
Administration :				
M. Maxence ROBIN	X			
M. Laurent WAJNBERG	X			
Mme Marie DOYHAMBEHERE	X			
M. Claude OULHEN	X			
M. Gilles SANSEBASTIAN	X			
M. Guillaume JUBLOT	X			
Personnels d'Enseignement :				
M. Vincent AIME	✓			
Mme Alexandra CABRIT <i>E. Rubman</i>	✓			
Mme Stéphanie DUCORNEZ	✓			
Mme Fanny FONTAINE	✓			
M. Julien LOEUILLOT	✓			
Personnels ATOS :				
M. Alexandre DUBOS <i>Percitelli</i>	✓			
Parents d'élèves :				
M. Vincent BRANCOURT-ITO	✓			
Mme Jessica COSMAO	✓			
M. Joël GAY	✓			
Mme Laurence VERMONT	✓			
Elèves :				
Melle Lunnet NEWMAN	✓			
M. Arthur PELLETIER	✓			
Membres siégeant avec voix consultative :				
M. Gilles ALMOSNINO, CDAEFE				
Mme Marie-Hélène TEYLOUNI, consule				
M. Thierry CONSIGNY, conseiller consulaire				
Mme Evelyn INUZUKA, conseillère consulaire	✓			
M. François ROUSSEL, conseiller consulaire	✓			
M. Armel CAHIERRE, Président de la C.C.I.F.J				
Melle Alicia CHAILLOUX vice-présidente du CVLC	✓			